

Stratégie suédoise d'aide au développement

Afrique de l'Ouest

Burkina Faso

Mali

Janvier 2004 – Décembre 2006



REGERINGSKANSLIET

UD

- Stratégie suédoise d'aide au développement avec **l'Afrique de l'Ouest**

- Stratégie pour une coopération suédoise au développement avec **le Burkina Faso**

- Stratégie pour une coopération suédoise au développement avec **le Mali**

Stratégie suédoise d'aide
au développement
en Afrique de l'Ouest
2004-2006

- Coopération sous-régionale
- Autres coopérations

TABLE DES MATIÈRES

Afrique de l’Ouest : Indicateurs sociaux 2000/2001	2
Abréviations.....	3
A. COOPERATION SOUS-REGIONALE	4
A1. Introduction	4
A2. Synthèse de l’analyse sous-régionale	4
A3. Synthèse de l’analyse des résultats	7
A4. Objectifs de l’aide suédoise à la coopération sous-régionale en Afrique de l’Ouest	8
A5. Considérations stratégiques	8
A6. Domaines de coopération.....	9
A6.1 Prévention et gestion des conflits.....	9
A6.2 Ressources naturelles et infrastructures communes	10
A6.3 Intégration et coopération économiques	11
A7. Mise en œuvre, volume, capacité et suivi	12
B. AUTRES COOPERATIONS.....	14
B1. Coopération technique financée par contrat, crédits, garanties, programmes internationaux de formation et StartSyd	14
B1.1 Coopération technique financée par contrat.....	14
B1.2 Crédits	15
B1.3 Garanties.....	16
B1.4 Programmes internationaux de formation	16
B1.5 StartSyd	17
B2. Région du fleuve Mano et Côte-d’Ivoire	17
B3. Nigeria	19
B4. Guinée-Bissau	19
B5. Mise en œuvre, volume, capacité et suivi.....	21

Afrique de l'Ouest : Indicateurs sociaux 2000/2001

	Espérance de vie (années)	Alphabétisation (adultes, %)	Alphabétisation (15-24 ans, %)	Alphabétisation (filles 15-24 ans, %)	Mortalité infantile (‰)	Classement IDH, 2003 (sur 175 pays)	Population à revenu <1\$ / jour (%)
CEDEAO (UEMOA)							
Bénin	53,6	39,0	56,7	36,9	99	159	-
Burkina Faso	46,1	23,0	33,5	22,2	106	173	61,2
Côte d'Ivoire	47,8	45,7	63,6	58,1	102	144	12,3
Guinée-Bissau	44,5	37,7	56,3	32,5	128	161	-
Mali	51,2	39,8	64,5	58,1	143	166	72,8
Niger	44,8	15,3	22,3	13,2	162	172	61,4
Sénégal	52,9	36,4	49,8	40,7	68	156	26,3
Togo	51,6	56,3	72,3	57,6	80	141	-
CEDEAO (hors UEMOA)							
Cap Vert	69,4	73,6	88,4	85,4	54	103	-
Gambie	45,9	35,7	56,0	47,6	61	149	-
Ghana	56,6	70,3	90,2	87,3	63	151	38,8
Guinée	47,1	35,0	-	-	115	129	-
Liberia	-	-	-	-	-	-	-
Nigeria	51,5	62,6	85,8	82,5	112	152	70,2
Sierra Leone	38,3	32,0	-	-	182	175	57,0
Hors CEDEAO							
Mauritanie	51,1	41,6	50,6	40,4	120	154	28,6

Abréviations

Asdi	Agence suédoise de coopération internationale au développement
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BICE	Bureau International Catholique de l'Enfance
CAD	Comité d'aide au développement
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CFA	Communauté Financière Africaine
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel
CREPA	Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réintégration
FMI	Fonds monétaire international
GWP	Global Water Partnership (Partenariat mondial de l'eau)
IDH	Indicateur du développement humain
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
ISDH	Indicateur sexospécifique du développement humain
IUCN	Union mondiale pour la nature
KTS	Coopération technique financée par contrat
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NORAD	Agence norvégienne de coopération au développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
PAGIRE	Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau
PEDASB	Projet Énergies domestiques et accès aux services de base en milieu rural
PIB	Produit intérieur brut
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRODEC	Programme décennal de développement de l'éducation
PTF	Partenaires techniques et financiers
RDH	Rapport sur le développement humain
RFTF	Results-Focused Transition Framework (Plan de transition axé sur les résultats)
SEK	couronne suédoise
SGP	Système généralisé de préférences
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WANEP	West Africa Network for Peace building (Réseau ouest-africain de construction de la paix)
WATAC	Comité technique consultatif du GWP pour l'Afrique de l'Ouest

A. Coopération sous-régionale

A1. Introduction

Le 4 juin 2003, le gouvernement a chargé l'Agence suédoise de coopération au développement international (Asdi) de lui soumettre un projet de document de stratégie pour la coopération sous-régionale au développement de l'Afrique de l'Ouest.¹ Ce document devait se fonder sur la communication du gouvernement *L'Afrique en mutation* (1997/98:122), qui pose en principe que la politique africaine de la Suède devrait inclure une coopération plus élaborée avec l'Afrique de l'Ouest.

Pour améliorer les conditions du développement et éliminer les obstacles qui s'y opposent dans le long terme, une coopération régionale ou sous-régionale au développement est nécessaire dans certains secteurs. Le présent document de stratégie traite de la coopération sous-régionale au développement en se fondant sur un texte déjà adopté, « Stratégie suédoise d'aide à la coopération régionale et sous-régionale au développement en Afrique subsaharienne, 2002-2006 ». Il s'intéresse en particulier aux problèmes sous-régionaux trans-frontaliers et aux possibilités dans les domaines Prévention et gestion des conflits, Intégration et coopération économique, Ressources naturelles et infrastructures communes. La stratégie porte sur la période 2004-2006.

A2. Synthèse de l'analyse sous-régionale²

L'Afrique est une région hétérogène. L'héritage colonial, avec entre autres éléments trois langues non africaines – anglais, français et portugais – constitue un obstacle à la coopération. Dans le même temps, les pays de la région sont liés par les traditions, la culture, les antécédents historiques et les structures sociales. Il est essentiel de définir un processus d'intégration commun pour l'ensemble de la région.

La pauvreté est répandue et profonde en Afrique de l'Ouest. Sur les vingt pays les moins bien classés d'après l'indicateur du développement humain (IDH) du PNUD, neuf se trouvent en Afrique de l'Ouest. Le Mali, le Burkina Faso, le Niger et la Sierra Leone sont aux derniers rangs de la liste.³ En dépit de leur rôle crucial pour la production et l'économie des pays, les femmes sont, avec

¹ On entend ici par Afrique de l'Ouest les quinze pays constituant la CEDEAO : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée, Cap-Vert, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

² Il n'est pas intervenu de modifications substantielles par rapport à l'analyse générale de la coopération régionale élaborée pour servir de base au document « Stratégie suédoise d'aide à la coopération au développement en Afrique subsaharienne ».

³ Rapport sur le développement humain 2003.

les enfants des deux sexes, les catégories de population les plus pauvres de la région et elles sont défavorisées à maints égards. Leur accès au pouvoir, leurs possibilités et leur sécurité sont limités, ce qui contribue entre autres à des taux de natalité très élevés. Malgré une croissance économique relativement forte dans la région ces dernières années, le revenu par habitant n'a pas progressé, entre autres en raison de l'accroissement démographique. Dans plusieurs pays, la croissance a été trop faible pour permettre une réduction de la pauvreté et sur certains points, les indicateurs sociaux dénotent une aggravation ou une stagnation. C'est le cas par exemple au Burkina Faso et au Mali.

L'économie d'un bon nombre de pays d'Afrique de l'Ouest se caractérise par une agriculture de subsistance extensive, qui est le principal moyen d'existence de la majeure partie de la population. Il s'ensuit que l'on fait face aux besoins d'une population en forte augmentation en mobilisant une part croissante des ressources (terre et main-d'œuvre) au lieu d'améliorer la productivité agricole, ce qui tend à aggraver les problèmes environnementaux, par exemple à cause de l'abattage des forêts. Travaillant plus largement que les hommes dans l'économie informelle et l'agriculture, les femmes sont les premières touchées. Si nous voulons avoir une chance de réduire la pauvreté, il est indispensable de moderniser l'agriculture et d'améliorer la productivité afin de dynamiser la croissance. C'est ce qui permettra d'augmenter les revenus des pauvres et donc d'améliorer à long terme leur situation sociale.

Parallèlement à l'agriculture de subsistance, il existe un petit secteur moderne fondé sur les ressources naturelles de la région – pétrole, coton et minéraux. Un des grands défis pour les économies ouest-africaines est de mettre à profit la mondialisation et de s'intégrer à l'économie mondiale à leurs propres conditions.

Les stocks de poissons chevauchants et partagés le long du littoral nord-ouest de l'Afrique – l'une des premières zones de pêche du monde – sont gravement menacés, entre autres par la surpêche illégale. Cela met également en péril la pêche artisanale locale, qui est d'une importance vitale pour assurer les besoins en protéines et les moyens d'existence des populations côtières en grande partie pauvres. L'important commerce sous-régional de poisson capturé dans la zone côtière locale, notamment, est une activité d'une grande signification pour les femmes. De même, la pêche intérieure, dans les fleuves, lacs et barrages de la région, est d'une grande importance pour la survie, les moyens d'existence et les revenus des populations pauvres.

Malgré les difficultés, la coopération sous-régionale progresse en Afrique de l'Ouest. L'organisme de coopération de l'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, a avancé ses positions en offrant avec succès sa médiation dans un certain nombre de conflits armés de la région. L'UEMOA, union économique franco-

phone⁴ contribue à une intégration économique poussée dans la sous-région, notamment grâce à une monnaie commune, le franc CFA. Des essais sont en cours au sein de la CEDEAO pour la mise en place d'un document de voyage commun. Les pays ouest-africains ont besoin d'une harmonisation de leurs normes, lois et réglementations pour attirer les investissements et faire progresser le commerce. L'UEMOA et sa banque centrale, la BCEAO, s'emploient à faire avancer ce processus, tandis que le dialogue politique et la lutte contre la traite des êtres humains, par exemple, ont lieu dans le cadre de la CEDEAO. À plus longue échéance, les processus d'intégration économique de l'UEMOA et de la CEDEAO devraient être harmonisés, de sorte que la CEDEAO assumerait également un rôle moteur dans le domaine économique. Des accords de partenariat économique sont déjà en négociation entre la CEDEAO et l'Union européenne.

La démocratie a progressé dans la région, mais derrière une façade démocratique se dissimule parfois un système social traditionaliste patriarcal, voire autoritaire, où il n'est pas rare que l'État favorise des catégories influentes telles que les militaires, les policiers, les fonctionnaires et les étudiants au détriment des autres. Les droits fondamentaux des femmes et des enfants sont peu respectés.

Nombre de conflits armés ouest-africains ont une dimension et des implications sous-régionales, comme l'illustrent ceux de Côte-d'Ivoire et du Libéria. Dans un réseau complexe de relations entre les pays, la dynamique de conflit enclenchée dans l'un d'eux affecte aussi le reste de la région. Elle est alimentée par de jeunes adultes qui se déplacent d'un pays à l'autre en vivant du mercenariat, du commerce illégal d'armes légères et du pillage des ressources naturelles, toutes activités qui concourent à la formation d'un réseau commercial régional et international clandestin. Qui plus est, ces conflits aboutissent à d'importants flux de réfugiés entre les pays. La forte interdépendance économique de beaucoup de pays ouest-africains peut avoir un effet inhibiteur sur les conflits mais peut aussi contribuer à les propager. En plus des souffrances humaines, la crise de Côte-d'Ivoire a provoqué des tensions économiques dans plusieurs pays, notamment au Burkina Faso et au Mali. Le niveau de pauvreté s'est dramatiquement accru dans des pays comme le Libéria et la Sierra Leone à la suite de longs conflits. Il est donc clair que les actions de prévention des conflits, y compris dans d'autres pays de la région, préviennent aussi la pauvreté. Les femmes et les filles sont particulièrement touchées.

Il existe souvent un lien direct entre les carences graves de la gouvernance démocratique (y compris la dimension des droits de l'homme) qui prévalent dans certains pays et les groupes armés et mouvements rebelles qui déstabilisent la région. L'Afrique de l'Ouest est parfois citée comme la zone privilégiée des coups d'État – seul le Sénégal y a échappé depuis son indépendance.

⁴ À l'exception de la Guinée-Bissau dont la langue officielle est le portugais.

L'Afrique de l'Ouest souffre de graves problèmes environnementaux, dont beaucoup sont d'origine nationale ou locale. Elle possède par ailleurs des ressources naturelles transnationales telles qu'une coopération régionale impliquant des normes, réglementations et investissements communs est un préalable à une exploitation viable des ressources et à la paix dans la région. Cela concerne avant tout les ressources communes en eau, les fleuves, le littoral, les terres et les systèmes écologiques, domaines où des initiatives peuvent contribuer à la prévention des conflits. L'Afrique de l'Ouest se subdivise en deux grandes zones écologiques : la ceinture aride du Sahel (avec notamment le Burkina Faso et le Mali) et la ceinture de la forêt équatoriale, le long de la côte. Du fait de la grande variété des conditions écologiques, la diversité biologique est très riche à l'état naturel en Afrique de l'Ouest. Mais cette diversité est gravement menacée, entre autres par un important déboisement. Certaines zones ouest-africaines qui méritent d'être protégées s'étendent sur plusieurs pays.

L'accès des femmes à l'eau et à l'assainissement étant crucial pour la santé des populations pauvres, une utilisation durable des ressources hydriques limitées de la région est une condition indispensable à la réduction de la pauvreté. Des exigences accrues quant à l'efficacité du traitement de l'eau ont fait apparaître des exemples de bonnes pratiques de la gestion transnationale des ressources en eau, par exemple les organisations régionales pour la gestion des vallées des fleuves Sénégal, Niger et Gambie. D'autres initiatives régionales sont toutefois nécessaires en matière de gestion de l'eau, par exemple dans le bassin du fleuve Volta et dans le massif du Fouta Djallon en Guinée-Conakry.

A3. Synthèse de l'analyse des résultats

En 2003, quelque 27 MSEK ont été décaissés sur les crédits pour l'Afrique au bénéfice d'actions sous-régionales en Afrique de l'Ouest. Lors de la préparation de la stratégie pour l'Afrique de l'Ouest, il n'a pas été effectué d'analyse séparée quant aux résultats des actions sous-régionales, ceux-ci ayant été analysés au cours de l'élaboration de la « Stratégie suédoise d'aide à la coopération régionale et sous-régionale au développement en Afrique subsaharienne ». Il était apparu alors que la pertinence régionale des actions était très variable. Beaucoup d'entre elles consistaient en projets nationaux menés parallèlement dans plusieurs pays. À partir de ces prémisses, l'Asdi s'est employée, sur la base de l'appareil conceptuel régional défini dans la « Stratégie suédoise d'aide à la coopération régionale et sous-régionale au développement en Afrique subsaharienne », à améliorer la pertinence régionale dans l'ensemble du programme régional, y compris pour l'Afrique de l'Ouest.

A4. Objectifs de l'aide suédoise à la coopération sous-régionale en Afrique de l'Ouest

La grande finalité de l'aide à la coopération sous-régionale au développement de l'Afrique de l'Ouest est de contribuer à donner aux pauvres des moyens d'améliorer leurs conditions de vie. Une grande partie de cette action doit avoir lieu au niveau local et national, mais pour améliorer la situation et éliminer les obstacles à long terme, une coopération régionale ou sous-régionale est également nécessaire. La présente stratégie ne traite que de la coopération sous-régionale au développement en Afrique de l'Ouest.

A5. Considérations stratégiques

Les obstacles au développement sont les mêmes dans bien des pays ouest-africains. Certains de ces problèmes peuvent se résoudre au niveau national tandis que d'autres demandent une approche transnationale. Pour créer des synergies, les actions de niveau national et sous-régional doivent autant que possible être planifiées à partir d'une vision globale des enjeux de la réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest.

Parmi les enjeux sous-régionaux qui dépassent les frontières nationales et requièrent une coopération sous-régionale figurent :⁵

- la prévention et la gestion des conflits,
- les ressources naturelles et infrastructures communes,
- l'intégration et la coopération économiques.

La prévention et la gestion des conflits, l'intégration et la coopération économiques, les ressources naturelles et infrastructures communes seront des domaines prioritaires de la coopération pour la durée de la stratégie. Il ressort des conclusions de l'analyse que les conflits armés sont le plus grave des obstacles sous-régionaux au développement en Afrique de l'Ouest. Les actions de prévention et de gestion des conflits seront donc prioritaires par rapport aux deux autres domaines, Ressources naturelles et infrastructures communes et Intégration et coopération économiques. Au vu de l'analyse du portefeuille de projets, il est évident que la prévention et la gestion des conflits est un domaine où la Suède a besoin d'étoffer son portefeuille de projets au cours de la période.

La part du volet Prévention et gestion des conflits dans le volume global des actions sous-régionales en Afrique de l'Ouest doit s'accroître substantielle-

⁵ Pour une plus ample réflexion et pour l'appareil conceptuel à la base des actions dans le cadre de la coopération sous-régionale au développement, voir le modèle d'analyse présenté dans la "Stratégie suédoise d'aide à la coopération régionale et sous-régionale au développement en Afrique subsaharienne".

ment pour représenter en fin de période la majeure partie du volume de l'ensemble du portefeuille sous-régional.

Dans le domaine des ressources naturelles et infrastructures communes, il existe déjà un portefeuille qui est pour tout l'essentiel pertinent au plan sous-régional. Sa part du total ne devrait pas évoluer notablement. Une partie du portefeuille consiste en actions recoupant les volets Ressources naturelles et Conflits.

Dans le domaine de l'intégration et de la coopération économiques, il existe actuellement des initiatives en vue de mesures commerciales. Cette part devrait s'accroître quelque peu au cours de la période.

Les actions en cours, par exemple pour le développement des compétences et des capacités, devraient être réduites au cours de la période pour constituer en fin de période une part moins importante du portefeuille de projets de la coopération sous-régionale au développement en Afrique de l'Ouest. Dans ces actions aussi, la part d'aspects relevant de la prévention des conflits, des ressources naturelles et infrastructures communes ainsi que l'intégration et de la coopération économiques seront prioritaires.⁶

A6. Domaines de coopération

A6.1 Prévention et gestion des conflits

L'action de prévention et de gestion des conflits devrait être le domaine de coopération le plus important pour la période. Afin de prévenir et gérer les conflits armés en Afrique de l'Ouest, il est proposé d'intégrer la dimension conflits dans la coopération générale au développement en Afrique de l'Ouest, ce qui implique que les actions doivent être conçues de façon à ne pas contribuer aux conflits ou à leur propagation. Cela vaut en particulier pour les actions relevant du volet Ressources naturelles et infrastructures communes. De plus, l'aide suédoise aux actions directes de gestion des conflits doit viser en premier lieu à :

- Instaurer la confiance, la paix et la sécurité entre les pays, contribuer à une bonne gestion des affaires publiques et à la démocratie dans le but de prévenir les conflits.
- Soutenir les accords de paix en intervenant dans les situations d'après-conflit. Il convient ici de mettre l'accent sur les programmes de désarme-

⁶ Pour une plus ample réflexion et pour l'appareil conceptuel à la base des actions dans le cadre de la coopération sous-régionale au développement, voir le modèle d'analyse présenté dans la "Stratégie suédoise d'aide à la coopération régionale et sous-régionale au développement en Afrique subsaharienne".

ment, démobilisation et réintégration des anciens combattants (DDR) et sur l'aide à la reconstruction, aux actions d'après-conflit et de réconciliation.

- Soutenir la coopération régionale pour lutter contre les problèmes transnationaux, en particulier la traite des êtres humains, la prolifération des armes légères et l'exploitation illégale des ressources naturelles.
- Par le canal de réseaux régionaux, renforcer la société civile, acteur important et capacité locale de règlement des conflits et de réconciliation.
- Prévenir la propagation du VIH/SIDA entre les pays de la région en situation post-conflit, propagation due à la mobilité accrue des populations dans un contexte de démobilisation et de retour des réfugiés.

Dans tous les domaines, il doit être particulièrement tenu compte, outre les risques d'aggravation des conflits, de l'accès au pouvoir, des possibilités et de la sécurité des femmes et des filles.

L'aide doit aller au premier chef à la CEDEAO, principal acteur intergouvernemental dans ce domaine, et à sa capacité civile de gestion des conflits. Elle doit être axée sur le renforcement des capacités de l'organisation dans le domaine des conflits. L'implication de la Suède en faveur de la CEDEAO doit s'inscrire dans une perspective de gestion des conflits sur l'ensemble du continent africain, où opèrent également d'autres acteurs tels que l'UA.

En plus du soutien à la CEDEAO, il est possible d'envisager une aide de moindre ampleur aux organisations de la société civile. L'organisation régionale du Réseau ouest-africain de construction de la paix (WANEP) est un acteur important. La société civile peut signaler les violations des droits de l'homme, informer et influencer le public et les décideurs, renforcer la participation des femmes à la consolidation de la paix, contribuer à la réinsertion sociale des anciens combattants, et servir de canal pour la mise en œuvre des actions précitées. Une coopération s'est déjà établie entre la CEDEAO et la société civile autour de l'alerte avancée en matière de conflits. La société civile doit être un intervenant majeur dans les processus de réconciliation et les mesures de confiance.

A6.2 Ressources naturelles et infrastructures communes

On prévoit que les ressources naturelles et infrastructures communes représenteront une part notable des programmes sous-régionaux pendant la durée de la stratégie. A l'appui du volet Ressources naturelles et infrastructures communes, on propose en premier lieu une aide suédoise pour la coopération autour de la réglementation et de la gestion des ressources naturelles communes telles que fleuves, littoral, ressources hydriques et écosystèmes partagés.

Dans tous ces domaines, il faut tenir particulièrement compte des risques de conflits ainsi que de l'accès au pouvoir, des possibilités et de la sécurité des femmes et des filles.

Pour ce qui est des ressources naturelles, on envisage en premier lieu de soutenir les actions dans les domaines des ressources naturelles recoupant en partie le volet de la coopération pour la prévention et la gestion des conflits. Des partenaires possibles dans ce domaine pourraient être le CILSS⁷, la CEDEAO, le GWP⁸/WATAC⁹ et l'IUCN.¹⁰ La CEDEAO est un acteur important dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau. Une aide à la mise en œuvre des diverses conventions environnementales des Nations Unies, entre autres celle sur la lutte contre la désertification, peut aussi être envisagée. Il convient d'encourager la préservation de la biodiversité de l'Afrique de l'Ouest par un soutien à des modèles concrets associant protection, exploitation rationnelle des ressources naturelles et incitations économiques pour la population locale.

Pour produire des synergies, les actions régionales doivent s'inscrire dans une perspective globale. Sur cette base, on déterminera s'il convient d'intervenir à l'échelon national ou sous-régional. Le cas échéant, les aides régionales au dialogue et à la constitution de réseaux doivent se conjuguer avec l'aide bilatérale à la mise en œuvre nationale des programmes régionaux au Burkina Faso et au Mali.

A6.3 Intégration et coopération économiques

Pour appuyer l'intégration et la coopération économiques, les aides doivent viser en premier lieu à renforcer la capacité des pays ouest-africains à analyser les mesures commerciales proposées dans le cadre de l'OMC, de l'Union européenne et autres organes internationaux, à les négocier et à les mettre en œuvre une fois adoptées.

L'aide à la CEDEAO déjà engagée pour les négociations commerciales à venir et pour la négociation de partenariats économiques avec l'Union européenne, se poursuivra donc durant la période. La Suède a déjà une bonne connaissance de la situation des pays les moins avancés dans la perspective des négociations de l'OMC. Dans une moindre mesure, un soutien à la coopération économique entre les pays en vue de réduire le coût des transactions intrarégionales peut également être envisagé. Dans le domaine commercial, des actions nationales peuvent être considérées au Mali et au Burkina Faso, sous réserve qu'elles soient étroitement liées à une aide sous-régionale afin de promouvoir par di-

⁷ Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel.

⁸ Global Water Partnership (Partenariat mondial de l'eau).

⁹ Comité technique consultatif du GWP pour l'Afrique de l'Ouest.

¹⁰ Union mondiale pour la nature.

vers moyens les échanges commerciaux à l'intérieur et à l'extérieur de la sous-région.

La coopération et le processus d'intégration entre les économies ouest-africaines sont déterminants pour générer croissance et stabilité dans la région. L'UEMOA ne regroupe pas tous les pays de la région. À plus long terme, une synchronisation des programmes d'intégration de la CEDEAO et de l'UEMOA est en projet et le rôle moteur devrait alors revenir à la CEDEAO dans le domaine de l'intégration économique également.

Dans tous ces domaines, il doit être particulièrement tenu compte des risques de conflits ainsi que de l'accès au pouvoir, des possibilités et de la sécurité des femmes et des filles.

A7. Mise en œuvre, volume, capacité et suivi

Un certain nombre de donateurs bilatéraux et multilatéraux travaillent sur les questions sous-régionales en Afrique de l'Ouest. Les motifs et principes diffèrent, tandis que les domaines, projets et organisations bénéficiaires coïncident souvent. L'Asdi cofinance des actions sous-régionales avec des organismes d'aide norvégiens et danois entre autres. La Suède doit renforcer au cours de la période son action concertée avec ces organismes et d'autres bailleurs de fonds dans le domaine la coopération sous-régionale au développement, avant tout pour ce qui est de la capacité de dialogue sur les questions sous-régionales stratégiques. Il y a là de grandes potentialités pour des partenariats stratégiques visant à faciliter l'action des partenaires autant que des donateurs. Une collaboration avec la Commission européenne est particulièrement souhaitable pour mettre à profit les avantages comparatifs et l'expérience dont elle dispose en matière d'intégration sous-régionale.

Compte tenu de l'aide prévue à la CEDEAO, la Suède devra définir au cours de la période son approche vis-à-vis de l'organisation. Un accord de coopération global entre la Suède et la CEDEAO doit être envisagé pour institutionnaliser cette coopération accrue. La Suède doit promouvoir et soutenir les initiatives en vue de la formation d'un groupe de donateurs, les « Amis de la CEDEAO », pour la coordination de l'aide.

Le volume de la coopération sous-régionale au développement de l'Afrique de l'Ouest s'accroîtra progressivement. Il atteindra 50 millions en 2004, 75 millions en 2005 et 100 millions en 2006. Le portefeuille de projets devra évoluer en fonction de la priorité donnée dans la stratégie à l'appui à la prévention et à la gestion des conflits, qui doit constituer en fin de période la majeure partie des crédits sous-régionaux. La CEDEAO est à considérer comme un acteur principal pour ce volet de la coopération. La part des actions du volet Ressources naturelles et infrastructures communes ne devrait pas évoluer notablement puisqu'une partie du portefeuille consiste en mesures recoupant les

secteurs Ressources naturelles et Conflits. La part des actions relevant du volet Intégration et coopération économiques devrait progresser quelque peu sur la période, mais restera un élément mineur de l'aide de l'Asdi.

La responsabilité principale de la mise en œuvre reviendra à l'administration centrale, qui déléguera des missions sur le terrain au cas par cas. La capacité disponible pour les actions sous-régionales sur le terrain doit pouvoir être utilisée avec souplesse dans les programmes nationaux aussi bien que sous-régionaux.

Les plans annuels par pays établis par l'Asdi pour la coopération sous-régionale au développement en Afrique de l'Ouest devront indiquer comment la stratégie adoptée sera mise en pratique sur une base annuelle, ainsi que les thèmes actuels du dialogue.

Le contrôle et le suivi des autres aides aux programmes et projets aura lieu sous la forme de comptes rendus, visites et examens des projets, ainsi que dans le cadre du système de notation (*rating system*)¹¹ de l'Asdi. Un examen de la coopération sera effectué à mi-parcours.

Le suivi et l'évaluation sont un aspect essentiel de la mise en œuvre de la stratégie. La stratégie porte sur la période 2004-2006 et sa mise en œuvre dépendra de l'évolution de la situation dans la sous-région ouest-africaine. L'Asdi devra notifier à l'avance au Ministère des affaires étrangères le volume annuel prévisionnel et les actions de grande envergure, et le consulter avant les décisions importantes sur le plan des principes.

¹¹ Le système interne de l'Asdi pour le suivi au niveau des actions.

B. Autres coopérations

Outre l'appui à la coopération sous-régionale au développement et à la coopération bilatérale avec le Burkina Faso et le Mali, des coopérations limitées sont en projet en Afrique de l'Ouest dans un certain nombre de domaines ou avec certains pays, selon les modalités ci-dessous.¹²

En 2003, les paiements/ activités relevant de ces domaines étaient les suivants:

- Coopération technique financée par contrat (KTS) avec le Ghana, le Cap-Vert et le Sénégal, un peu plus de 2 MSEK
- Programme international de formation, dépenses pour 48 participants, principalement du Ghana (16 personnes) et du Nigeria (15 personnes)
- StartSyd, octroi de prêts d'un total d'environ 1 MSEK à deux entreprises ayant engagé une coopération au Ghana
- Aide humanitaire et activités de prévention des conflits, 143 MSEK, dont près de 90% pour les pays de la région du fleuve Mano (Sierra Leone, Libéria et Guinée) et la Côte-d'Ivoire.
- Guinée-Bissau, un peu plus de 18 MSEK
- Nigeria, un peu plus de 5 MSEK

B1. Coopération technique financée par contrat, crédits, garanties, programmes internationaux de formation et StartSyd

B1.1 Coopération technique financée par contrat

Pour promouvoir des échanges accrus de compétence et d'expériences entre la Suède et l'Afrique de l'Ouest, une coopération technique financée par contrat devrait être envisagée dans les pays présentant les conditions requises.

En Afrique de l'Ouest, une coopération technique financée par contrat (KTS) peut principalement entrer en ligne de compte au Ghana et au Cap-Vert, deux pays dotés d'une structure sociale relativement évoluée et d'institutions stables, conditions nécessaires à la conduite d'une coopération de type KTS. Cette forme d'aide est aussi envisageable au Sénégal, malgré les problèmes liés à la faiblesse des institutions et au manque de capacité financière. Les contacts avec les autorités concernées sont facilités par la présence d'une ambassade de Suède dans le pays.

La coopération KTS avec les pays ouest-africains devrait se concentrer sur les secteurs où la Suède est hautement compétitive et compétente, avant tout

¹² Voir les stratégies-pays pour le Burkina Faso et le Mali.

l'environnement, l'administration, les droits de l'homme et la démocratie, ainsi que les infrastructures. Par une participation au financement d'activités telles qu'études de consultants, actions de formation et de conseil ou visites d'étude en Suède, l'aide suédoise aux pays concernés peut contribuer au développement des compétences et des institutions, à l'introduction de méthodes et systèmes nouveaux ou à la constitution d'une base de décision pour les investissements. Dans la préparation de toutes ces actions, il doit être tenu compte de l'impact potentiel de l'aide sur l'accès des femmes et des filles au pouvoir, leurs possibilités et leur sécurité. Selon les prévisions, le volume de l'aide KTS en Afrique de l'Ouest devrait augmenter quelque peu par rapport au niveau actuel.

En raison du manque de partenaires compétents et de la faible présence suédoise, les conditions requises pour une coopération KTS ne sont pas réunies actuellement au Burkina Faso ou au Mali par exemple. La coopération avec le Nigeria est pour le moment jugée impossible en raison de l'ampleur de la corruption. À terme, la Suède devrait toutefois être prête à ouvrir des perspectives et promouvoir plus activement la coopération KTS avec les pays de la région où la situation sociale se stabiliserait et qui pourraient proposer des partenaires compétents.

B1.2 Crédits

Lorsque les conditions requises sont réunies, l'Asdi doit envisager de soutenir par diverses formes de crédits les initiatives et investissements stratégiques susceptibles d'avoir un effet bénéfique sur le développement des pays ouest-africains partenaires, et de promouvoir en même temps la coopération entre la Suède et ces pays, dans des secteurs où les biens et services suédois sont compétitifs.

Il ne doit pas être octroyé de crédits aux pays dont l'endettement n'est pas jugé soutenable au sens de l'Initiative PPTE et qui sont encore en attente de décision pour les allègements de dette. Les pays qui ont mené à terme le processus PPTE ne doivent recevoir que des crédits largement bonifiés. En Afrique de l'Ouest, on s'attend par conséquent à ce que l'octroi de crédits puisse concerner au premier chef le Nigeria, le Sénégal, le Ghana et le Cap-Vert. Dans ces pays, les fonds doivent aller en priorité à des projets d'infrastructures particulièrement appropriés. En présence de motifs exceptionnels, des crédits bonifiés de faible montant sont aussi envisageables pour le Burkina Faso et le Mali, qui sont les partenaires privilégiés de la coopération suédoise au développement de l'Afrique de l'Ouest. Pour cela, il faut toutefois que l'action financée par le crédit relève de l'un des domaines de coopération définis comme prioritaires dans la stratégie de pays concernée, ou y soit clairement associée. Dans la préparation de toutes ces actions, il doit être tenu compte de l'impact potentiel de l'aide sur le risque de conflits ainsi que sur l'accès des femmes et des filles au pouvoir, leurs possibilités et leur sécurité.

La Suède ne disposant que d'une capacité locale restreinte en Afrique de l'Ouest, l'Asdi devrait s'en tenir pendant la durée de la stratégie à une approche « réactive » en matière d'octroi de crédit aux pays considérés. Le gouvernement suédois a toutefois l'espoir de pouvoir, à plus longue échéance, travailler de manière plus proactive dans ce domaine, en particulier au Nigeria et au Ghana. Pour ce qui est des volumes, l'octroi de crédits à l'Afrique de l'Ouest devrait s'accroître au cours de la période.

B1.3 Garanties

Pour faciliter les investissements privés dans la construction ou la modernisation d'infrastructures telles que routes, ports, réseaux de télécommunication et autres, l'Asdi peut accorder des garanties sous diverses formes. Ces garanties peuvent améliorer la solvabilité de l'emprunteur – par exemple une société de production d'énergie – et réduire en conséquence le risque pour la banque, ce qui peut accroître la propension des entreprises privées à investir dans les pays en développement. Les garanties de l'Asdi sont données sans condition d'achats de biens ou services suédois, mais le projet en cause doit être dans la ligne de la coopération suédoise avec le pays, ou concerner d'autre manière des entreprises ou des intérêts suédois.

L'octroi de garanties de l'Asdi est entièrement fondé sur la demande. En Afrique de l'Ouest, des garanties devraient donc être envisagées en premier lieu pour des projets au Nigeria, au Ghana, au Sénégal et au Cap-Vert, où des intérêts suédois sont déjà présents et des relations d'affaires établies. Dans la préparation de toutes ces actions, il doit être tenu compte de l'impact potentiel de l'aide sur le risque de conflits ainsi que sur l'accès des femmes et des filles au pouvoir, leurs possibilités et leur sécurité.

B1.4 Programmes internationaux de formation

Les programmes internationaux de formation de l'Asdi donnent des possibilités d'études et d'échanges d'expériences entre à la fois participants de différents pays, et entre les participants et l'université, l'administration ou l'entreprise suédoise qui organise le cours. Au travers de la collaboration de l'Asdi avec d'autres administrations et consultants lors de la réalisation des programmes, ces intervenants contribuent en même temps à développer la base de ressources suédoise dans des domaines pertinents pour la coopération au développement, entre autres en Afrique de l'Ouest. Pour promouvoir le renforcement des institutions et le développement des compétences en Afrique de l'Ouest tout en intensifiant les contacts entre milieux économiques suédois et ouest-africains, les invitations à s'inscrire aux programmes internationaux de formation de l'Asdi devraient pendant la durée de la stratégie être adressées à tous les pays de la région avec lesquels la Suède entretient une coopération pour le développement. La participation aux programmes internationaux de formation de l'Asdi est entièrement fonction de la demande, mais la Suède

doit, dans la mesure du possible, encourager les candidatures féminines. Pour rendre le programme international de formation plus attractif et plus accessible aux postulants de l'Afrique de l'Ouest francophone, des programmes en français seront lancés dans le courant de la période.

B1.5 StartSyd

Pour encourager les investissements productifs et les activités d'affaires susceptibles de générer des revenus et des emplois en Afrique de l'Ouest, l'Asdi peut envisager une aide dans le cadre du programme StartSyd. Ce programme, proposant un financement avantageux des transferts de savoir technologique et de compétences d'une entreprise suédoise à ses partenaires ouest-africains, peut contribuer à amener les petites entreprises suédoises à franchir le pas et nouer de nouvelles relations d'affaires avec des entreprises de la région.

Une grande partie des sociétés qui pourraient être intéressantes pour les entreprises suédoises désireuses d'approfondir leur coopération en Afrique de l'Ouest sont déjà sous contrôle étranger ou étatique. L'offre de partenaires potentiels est donc limitée. De ce fait, mais aussi en raison de l'insuffisance des moyens de transport, d'un niveau d'éducation généralement faible dans la région et des connaissances limitées en français dans les petites entreprises suédoises, cette forme d'aide a été peu demandée jusqu'à présent en Afrique de l'Ouest. Pour la période, on prévoit que des aides dans le cadre du programme StartSyd entreront principalement en ligne de compte pour le Ghana, le Nigeria, le Sénégal et le Cap-Vert. Dans la préparation de ces aides, il doit être tenu compte de l'impact potentiel sur le risque de conflits ainsi que de l'accès des femmes et des filles au pouvoir et à l'influence, leurs possibilités et leur sécurité.

B2. Région du fleuve Mano et Côte-d'Ivoire

La région du fleuve Mano comprend la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. La consolidation du processus de paix en Sierra Leone et le large mandat conféré aux Nations Unies pour l'appui à l'accord de paix libérien donnent des possibilités de mettre fin à la spirale de violence et de mauvaise gestion qui a marqué ces deux pays au cours des dix dernières années. En Côte-d'Ivoire, une application pleine et entière de l'accord de paix entre les parties est cruciale pour la stabilité et le développement économique de toute la région. Les actions suédoises dans la région du fleuve Mano et en Côte-d'Ivoire doivent donc avoir pour principal objectif de soutenir l'évolution vers une paix durable dans ces pays.

Les actions suédoises d'après-conflit devraient se poursuivre aussi longtemps que la situation l'exigera. La Suède devrait rester au cours de la période un important donateur d'aide humanitaire dans la région. On prévoit par ailleurs une orientation plus marquée vers la société civile en tant qu'acteur du processus

de paix et de reconstruction. Lors de la préparation de l'aide, il doit être particulièrement tenu compte, outre les risques d'aggravation des conflits, de l'accès au pouvoir, des possibilités et de la sécurité des femmes et des filles.

En Sierra Leone, il est proposé que l'Asdi poursuive son aide au retour, à la reconstruction et aux actions pour la paix et la réconciliation. Il importe de consolider le fragile processus de paix, en particulier dans l'intérêt de la stabilité régionale, et l'Asdi doit par conséquent maintenir son engagement sur toute la durée de la stratégie, y compris par des initiatives stratégiques à court terme pour permettre de passer de l'aide humanitaire aux actions de développement à long terme. À cet effet, il convient d'examiner quels sont les canaux et organisations appropriés – y compris le PNUD – pour l'aide suédoise. Les actions humanitaires, dont les principaux destinataires sont les réfugiés libériens en Sierra Leone, devraient se poursuivre.

Pour le Libéria, il est proposé de passer progressivement à une aide au développement et à la reconstruction. L'aide humanitaire se poursuivra toutefois pendant une période transitoire. À cette fin, on prévoit, parallèlement à la poursuite de l'aide humanitaire, un soutien de deux ans au plan de reconstruction du Libéria, le Plan de transition axé sur les résultats (*Results-Focused Transition Framework*, RFTF). L'aide à la réinsertion et à la réhabilitation des anciens combattants, ainsi que le retour des réfugiés, seront les éléments principaux de ce plan. L'aide au renforcement des institutions et aux initiatives à l'échelon local est également prioritaire. L'aide suédoise prévue devra dans toute la mesure du possible rechercher des synergies avec les actions suédoises pour la paix et la sécurité déjà en cours au Libéria. La coopération entre les éléments civils et militaires des Nations Unies devrait être encouragée. La Suède devrait agir aussi pour une coordination des donateurs dans le cadre du forum spécifique mis en place à cet effet. Elle devrait travailler également à la mise en place de mécanismes de financement clairs et efficaces pour la reconstruction du Libéria.

Le soutien à la Guinée-Conakry comprendra comme par le passé une aide humanitaire et une aide aux réfugiés présents dans le pays. La Guinée-Conakry étant par ailleurs un maillon important des actions sous-régionales pour la paix et la gestion des conflits, l'évolution de la situation dans ce pays doit être suivie attentivement.

Pour ce qui est de la Côte-d'Ivoire, il devrait être envisagé, outre l'aide humanitaire, une aide à la transition vers la paix et une situation d'après-conflit. Une option possible serait une aide par des canaux multilatéraux, par exemple pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants (DDR), ainsi que pour le programme de lutte contre la prolifération des armes légères proposé par le PNUD. Le soutien à la Côte-d'Ivoire doit être motivé au premier chef par les perspectives de paix et de stabilité dans la région et viser à une meilleure efficacité globale à long terme de la coopération suédoise

avec le Mali et le Burkina Faso. Il importe donc que ces actions soient choisies sur des bases stratégiques prioritaires et fortement ciblées pour qu'il soit possible d'en suivre les effets.

B3. Nigeria

L'événement peut-être le plus important pour l'évolution en Afrique de l'Ouest a été l'arrivée au pouvoir d'un régime démocratique au Nigeria en 1999. Les élections générales du printemps 2003 ont confirmé cette avancée de la démocratie. Mais le Nigeria a encore beaucoup de chemin à faire avant de pouvoir se considérer comme une démocratie établie et efficace. Les Nigériens fondent de grandes espérances sur les « dividendes de la démocratie » qui devraient se traduire par des progrès de la participation et de l'égalité dans la vie politique, ce que le régime du président Obasanjo n'a pu pleinement réaliser. Une autre tâche importante du gouvernement est de renforcer le respect des droits de l'homme et d'améliorer les conditions de vie de la population.

Pays le plus peuplé d'Afrique, le Nigeria est une grande puissance régionale, potentiellement en mesure de devenir le moteur de l'intégration régionale. Bien que le pays soit un grand exportateur de pétrole, le gouvernement n'a pas su employer ces revenus de façon productive, ni de manière à promouvoir une croissance axée sur la réduction de la pauvreté. L'économie reste marquée par une croissance faible et une corruption répandue.

La Suède a fourni ces dernières années au Nigeria une aide de quelque 5 MSEK dans le domaine de la démocratie, des droits de l'homme et de la prévention des conflits. Cette aide a contribué à une professionnalisation des organisations de défense des droits de l'homme dans le pays, ainsi qu'à la mise en place d'enceintes permettant un plus large débat sur des questions politiques sensibles. La Suède maintiendra son approche, qui est celle d'une aide stratégique ciblée et limitée pour promouvoir le progrès de la démocratie, la prévention des conflits et le respect des droits de l'homme. Pendant la durée de la stratégie, l'Asdi examinera les possibilités d'augmenter cette aide et préparera des propositions d'initiatives stratégiques axées sur la gestion financière de l'administration d'État dans l'intention de soutenir la lutte contre la corruption, pour un montant global de 10 millions de couronnes par an au plus.

B4. Guinée-Bissau

L'évolution prudemment positive de la Guinée-Bissau dans les dernières années 1990 a été brutalement interrompue par la guerre civile de 1998/99. Depuis, le pays n'a pu se rétablir et reste marqué par le chaos. Selon le Rapport sur le développement humain du PNUD, 90% de la population ont moins d'un dollar par jour pour vivre. L'espérance de vie est de 45 ans, ce qui est moins que dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest.

Le fort mécontentement suscité par le mode de gouvernement du président Yala a conduit à un coup d'État en septembre 2003. Un régime civil a pris le relais, avec pour président par intérim Henrique Rosa. Des élections législatives ont eu lieu en mars 2004 et des élections présidentielles sont prévues pour le printemps 2005. La nouvelle équipe dirigeante s'efforce de gagner la confiance du monde extérieur. Le pays est confronté à d'immenses défis. La situation politique et économique actuelle constitue un obstacle général très grave au développement.

L'absence de volonté politique et la mauvaise gestion des affaires publiques étaient parmi les facteurs à l'origine de la décision prise en 1998 par le gouvernement suédois de mettre progressivement fin à la coopération au développement avec la Guinée-Bissau. Ce retrait sera achevé dans le courant de la période et il n'est donc pas prévu d'actions bilatérales pour 2005-2006.

Pour le présent document de stratégie, il n'a été effectué qu'une analyse sommaire des résultats de la Guinée-Bissau, puisque les actions bilatérales ont maintenant cessé. En 2003, environ 18 MSEK ont été versés. Il ne reste pour le moment qu'une action en cours, Fundei, qui est un accord de coopération avec un acteur non étatique. Fundei est une fondation octroyant des prêts à moyen terme à des petites et moyennes entreprises locales de Guinée-Bissau. Cet accord expire fin 2004 et ne devrait pas être reconduit. Quelque 7 MSEK doivent être versés au Fundei en 2004. Au titre de sa contribution aux actions multilatérales, l'Asdi a versé à l'automne 2003 un montant supplémentaire de 1,5 MSEK au Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la Guinée-Bissau afin de soutenir le recensement et la constitution de listes électorales en vue des élections de l'automne 2003, qui ont par la suite été reportées.

Après les élections de 2000, la Guinée-Bissau a élaboré, en concertation avec un grand nombre de participants, un CSLP (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté) provisoire. Ce travail reprendra en 2004 avec le soutien du PNUD. Début 2004, l'Asdi a décidé d'apporter une contribution de 7 MSEK au Fonds d'urgence du PNUD pour la gestion économique.

Paix et stabilité sont les conditions majeures d'une réduction de la pauvreté en Guinée-Bissau. L'appui à la prévention et à la gestion des conflits devrait être géré dans le cadre de l'aide aux actions sous-régionales, principalement par l'entremise de la CEDEAO. Si les conditions requises pour l'aide s'améliorent de façon marquante au cours de la période, un soutien au renforcement des capacités dans l'administration guinéenne par des canaux multilatéraux n'est pas exclu. À plus longue échéance, l'objectif est de voir la Guinée-Bissau s'intégrer politiquement et économiquement dans la région. La Suède œuvrera à cette fin par la voie du dialogue, au premier chef avec la CEDEAO.

La responsabilité principale de la coopération ultérieure avec la Guinée-Bissau incombe à l'administration centrale. Le cas échéant, des missions seront confiées à l'ambassade de Suède à Dakar.

B5. Mise en œuvre, volume, capacité et suivi

Afin de faciliter la tâche des partenaires autant que des donateurs, l'Asdi travaillera pendant la durée de la stratégie à assurer une coordination efficace avec les autres donateurs pour ce qui est des actions dans la région du fleuve Mano, la Côte-d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Nigeria. La mise en œuvre des actions dans les pays et régions précités devra se faire pour l'essentiel par des canaux multilatéraux.

Les règles de l'Asdi concernant les aides à la coopération technique financée par contrat, les crédits, les garanties, les stages internationaux et StartSyd sont dans la ligne des accords internationaux dans ce domaine.

Pour la durée de la stratégie, le montant annuel prévu de l'aide devrait être de 10 MSEK pour la Sierra Leone, 30 MSEK pour le Libéria, 10 MSEK pour la Côte-d'Ivoire et 10 MSEK pour le Nigeria. L'aide suédoise aux autres formes de coopération en Afrique de l'Ouest devrait donc s'élever en moyenne à 60-80 MSEK par an. À cela s'ajoutera l'aide humanitaire à la région, au moins 100 MSEK par an, et le cas échéant des crédits et garanties.

La responsabilité principale de la gestion des actions reviendra à l'administration centrale, qui déléguera des missions sur le terrain au cas par cas. La capacité disponible sur place doit pouvoir être utilisée de manière flexible.

Les plans annuels par pays pour le chapitre « Autres coopérations » devront indiquer comment la stratégie adoptée sera mise en œuvre sur une base annuelle, ainsi que les thèmes actuels du dialogue. Le contrôle et le suivi des aides existantes aux projets auront lieu sous la forme de comptes rendus, visites et examens des projets, ainsi que dans le cadre du système de notation (*rating system*)¹³ de l'Asdi. Un examen de la coopération sera effectué à mi-parcours.

Le suivi et l'évaluation sont un aspect essentiel de la mise en œuvre de la stratégie. La stratégie porte sur la période 2004-2006 et sa mise en œuvre dépendra de l'évolution de la situation dans la sous-région ouest-africaine. L'Asdi devra notifier à l'avance au Ministère des affaires étrangères le volume annuel prévisionnel et les actions de grande envergure, et le consulter avant les décisions importantes sur le plan des principes.

¹³ Le système interne de l'Asdi pour le suivi au niveau des actions.

Stratégie
pour
une coopération suédoise
au développement
avec
le Burkina Faso
2004-2006

TABLE DES MATIERES

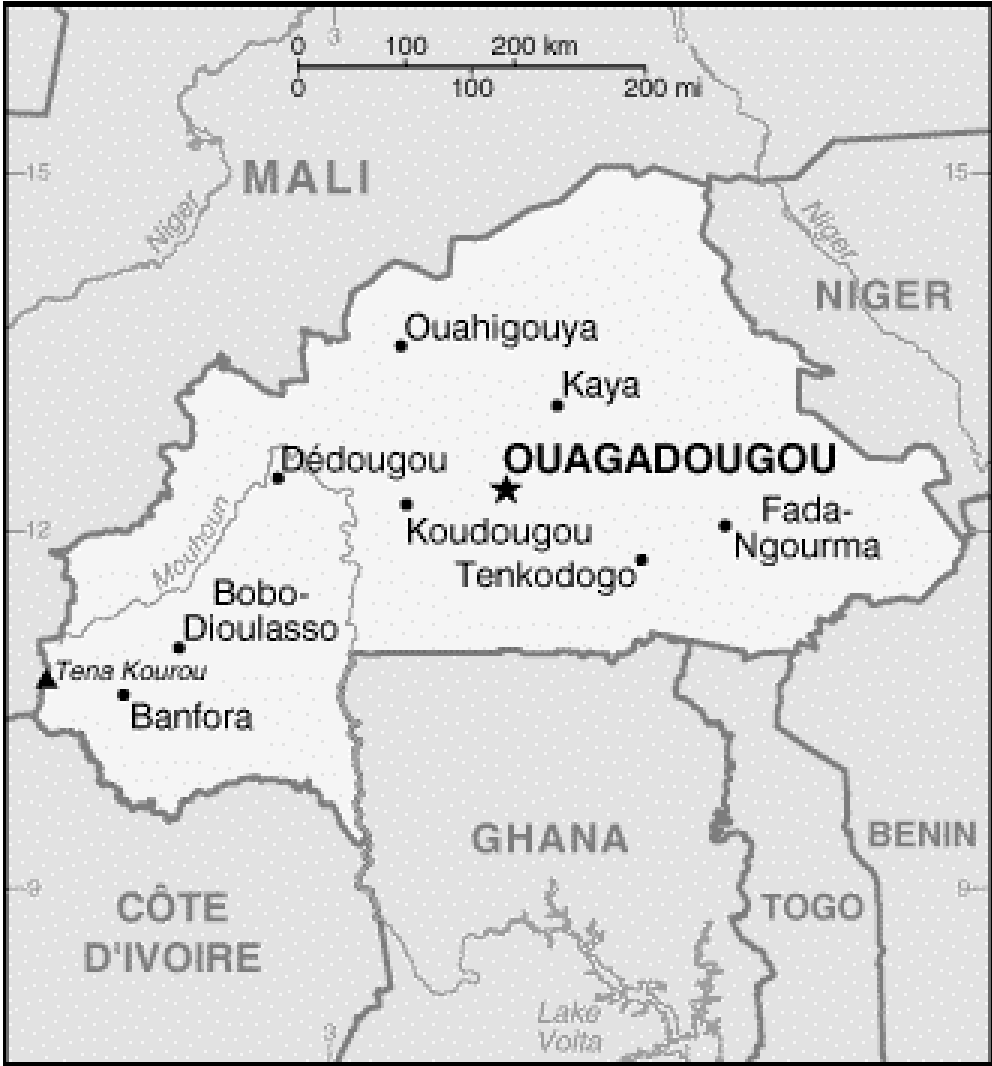
DONNÉES CLÉS SUR LE BURKINA FASO	2
CARTE DU BURKINA FASO	3
1. INTRODUCTION	4
2. RÉSUMÉ DE L'ANALYSE PAR PAYS	4
2.1 LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU BURKINA FASO.....	7
3. RÉSUMÉ DE L'ANALYSE DE RÉSULTAT.....	8
4. FUTURE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT AVEC LE BURKINA FASO	10
4.1 OBJECTIF	10
4.2 CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES, MÉTHODES ET FORMES DE COOPÉRATION.....	10
4.3 DOMAINES DE COOPÉRATION ET OBJECTIFS PARTIELS	12
4.3.1 Croissance durable et axée sur la lutte contre la pauvreté.....	12
4.3.2 Gouvernance démocratique et développement social	14
4.3.3 Développement durable des secteurs liés à l'exploitation des ressources naturelles.....	15
4.4 AUTRES FORMES DE COOPÉRATION.....	16
4.5 THÈMES DE DIALOGUE	17
5. VOLUME, CAPACITÉ SUÉDOISE ET MISE EN ŒUVRE	17
5.1 SUIVI.....	18
Annexe 1	20
Annexe 2	21

DONNÉES CLÉ SUR LE BURKINA FASO¹

Nombre d'habitants	12,3 millions (2003)
Superficie	274 000 km ²
Taux estimé d'accroissement démographique annuel (2001 à 2015)	3,0%
Nombre d'enfants par femme (2000-2015)	6,7
Taux estimé de population urbaine	16,9% (2001)
Taux estimé de population de moins de 15 ans	48,9% (2001)
Espérance de vie à la naissance	45,8 ans (2001)
Mortalité infantile (2001)	104 pour 1000 enfants nés vivants
Mortalité infantile en dessous de 5 ans (2001)	197 pour 1000 enfants nés vivants
Taux d'alphabétisme des hommes de plus de 15 ans	34,9 % (2001)
Taux d'alphabétisme des femmes de plus de 15 ans	14,9 % (2001)
Pourcentage de la population vivant avec moins d'un dollar US par jour	61,2 (1990-2001)
Coefficient de Gini	48,2 (2003)
VIH/SIDA, pourcentage de la population entre 15 et 49 ans	6,5% (2001)
PIB	2,5 milliards de dollars US (2001)
PIB/habitant en prix courants (2001)	215 dollars US ou 1120 dollars PPA
PIB/habitant croissance annuelle (de 1990 à 2001)	2,0% (2001)
Inflation	2,0% (2003)
Aide par habitant	31,7 dollars US (2001)
Aide, pourcentage du PIB	15,6% (2001)
Ratio du service de la dette (Rapport entre les remboursements et les recettes d'exportation)	11,0% (2001)
Dépenses publiques de santé, pourcentage du PIB	3,0% (2000)
Dépenses publiques d'éducation, pourcentage du PIB	2,7% (1990)
Dépenses publiques de défense, pourcentage du PIB	1,6% (2001)
Pourcentage de la population ayant accès à de l'eau salubre	42% (2000)
Pourcentage de femmes parlementaires	11,7 % (2003)
Indice IDH	0.330 (2001)
Classement à l'indice IDH	173 ^{ème} sur 175 (2003)
ISDH (Indice sexospécifique du développement humain)	0.317 (2003)
Indice de la Freedom House	4,4 partiellement libre (2000)
Indice de perception de la corruption	3,0 (sur une échelle de 0 à 10 où 10 indique le niveau de corruption le plus bas)
Classement de l'indice de perception de la corruption	65 ^{ème} sur 90 (plus le chiffre est élevé, plus la corruption est élevée) (2000)
CSLP adopté par le FMI/la Banque mondiale	Octobre 2001
Point de décision PPTE-II	Juillet 2000
Date butoir PPTE-II	Avril 2002

¹ Sources : Rapport sur le développement humain (2003), communication de l'Asdi sur l'aide budgétaire allouée au Burkina Faso en 2003.

CARTE DU BURKINA FASO



1. Introduction

Le gouvernement a, le 4 mai 2003, confié à l'Asdi (Agence suédoise de coopération internationale au développement) le soin de présenter un projet de stratégie pour la coopération au développement avec le Burkina Faso. Cette stratégie est tenue de se fonder sur la communication écrite n° 1997/98 :122 émanant du gouvernement et portant sur une nouvelle politique africaine pour la Suède en vue du XXI^e siècle, communication dans laquelle il est établi que la politique suédoise pour l'Afrique doit englober une coopération de plus grande ampleur avec l'Afrique de l'Ouest.²

Voilà la première stratégie à avoir été spécialement élaborée pour le Burkina Faso. Une décision gouvernementale datant de 1999³ et préconisant un accroissement des efforts en faveur de l'Afrique de l'Ouest a servi de point de départ au document de position⁴ interne de l'Asdi, dans lequel était présentée la coopération de l'Agence avec cette région. L'intensification de l'engagement suédois était liée au fait que l'évolution positive en matière de développement en Afrique de l'Ouest était particulièrement notable. Le Burkina Faso et le Mali, pays dans lesquels la démocratie a été renforcée et où des stratégies de développement prometteuses ont été adoptées, y étaient présentés comme exemple. L'Asdi a alors élaboré un projet de coopération au développement avec le Burkina Faso couvrant les années 2000 à 2002⁵, projet qui fut ensuite adopté par le gouvernement.

S'inscrivant dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie, des analyses par pays et des résultats ont été établies pour le Burkina Faso. Un certain nombre d'études ont été réalisées pour servir de base de travail tandis que les expériences et savoirs tirés de la coopération déjà en place entre le Burkina Faso et la Suède ont été mises à profit. Cette stratégie sera valable de 2004 à 2006.

2. Résumé de l'analyse par pays

Le Burkina Faso compte 12,3 millions d'habitants répartis sur une superficie correspondant aux deux tiers de la Suède. L'économie du pays repose sur l'exploitation de ressources naturelles parmi lesquelles la céréaliculture destinée à la consommation intérieure constitue la base. Le pays produit d'importantes quantités de coton commercialisé tandis que l'élevage y procure un certain complément à l'économie. Le pays occupait en 2003 la 173^{ème} place sur 175 au classement IDH du PNUD. Situé à plus de 1000 kilomètres de la côte la plus proche, le Burkina Faso dépend totalement, pour ses importations et exportations, des ports des pays côtiers frontaliers, Abidjan en étant le plus important. La crise qui touche actuellement la Côte d'Ivoire a donc eu une influence négative sur l'économie du Burkina Faso.

² L'Afrique en mutation – Une nouvelle politique africaine pour la Suède en vue du XX^{ème} siècle (communication écrite n° 1997/87:122).

³ « Directives sur un effort accru dans l'Afrique de l'Ouest », décision gouvernementale II:2, UD1999/526/AF.

⁴ Document de position pour la coopération régionale avec l'Afrique de l'Ouest de 2000 à 2001.

⁵ Proposition de coopération avec le Burkina Faso de 2000 à 2002.

Le développement de l'économie est subordonné d'une part à une modernisation de la législation et à son application efficace, de l'autre à l'établissement de marchés des crédits efficaces. Le bon fonctionnement du secteur privé suppose une réforme des secteurs traditionnels liés à l'exploitation des ressources naturelles qui permette, de manière durable, un accroissement de la productivité et, par-là, une augmentation des revenus destinés à une population en rapide accroissement. Au Burkina Faso, 80 % de la population vivent dans les zones rurales et tirent leur subsistance d'une agriculture traditionnelle et de l'élevage extensif. C'est au sein de la population des zones rurales que la pauvreté est la plus répandue et la plus aiguë. Si, ces dernières années, le coton est devenu le principal produit d'exportation du Burkina Faso, sa rentabilité reste mauvaise en raison des limites de prix qu'imposent notamment les subventions versées par l'UE et les États Unis à leur propre production de coton.

L'équilibre écologique du pays ne tenant qu'à un fil, l'économie et le bien-être du Burkina Faso en sont fragilisés. Limité ou insuffisant, l'accès aux ressources naturelles varie d'une région à l'autre. La gravité de la pauvreté se remarque par le fait que, pour sa survie, la population se voit contrainte d'utiliser les ressources naturelles à court terme. La consommation énergétique du Burkina Faso repose à 80 % sur l'utilisation domestique de bois de chauffe et de charbon de bois provenant des forêts vierges du pays. Les conséquences de cette utilisation à court terme frappent essentiellement les femmes qui, chaque fois que le manque de ressources entraîne le recours à des solutions à forte intensité de main-d'œuvre, se voient contraintes d'effectuer une part toujours plus importante de la charge de travail. Des initiatives nationales ont été prises en faveur d'une gestion plus décentralisée et durable des ressources forestières. Celles-ci ont eu des effets positifs sur la démocratie locale, le secteur privé, la génération de revenus et la situation des femmes.

Chez les hommes en particulier, les migrations ont constitué pendant de longues périodes une stratégie de survie. Les flux migratoires s'étant inversés du fait de la crise actuelle en Côte d'Ivoire, les hommes rentrent chez eux, ce qui a pour effet d'accroître davantage encore la pression sur des ressources naturelles limitées. On assiste également à un autre mouvement migratoire, celui des zones rurales vers la ville, où l'existence d'emplois et de logements à bas prix est très limitée. Cela crée de grandes difficultés en matière de gestion des déchets, d'alimentation en eau et en énergie, de services sociaux et de transports communaux.

Au Burkina Faso, la forte mobilité démographique contribue à rendre la prévalence du VIH/SIDA plus élevée que dans d'autres pays de la région. Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables dans la mesure où elles sont rarement en état d'exiger que l'on respecte et prenne en considération leurs droits sexuels et génésiques.

Le Burkina Faso est un pays où les structures informelles de pouvoir et les normes traditionnelles encadrent en bien comme en mal le quotidien de la plupart des citoyens. Le pouvoir politique est étroitement lié à la fonction du président. Si l'opposition a longtemps choisi de ne pas participer aux élections au suffrage universel, tous les partis politiques ont cependant participé aux élections législatives du printemps 2002. La

corruption est très répandue dans les services douaniers, la police, les tribunaux, l'administration fiscale et les services de santé. La culture politique se caractérise par une absence de poursuites et de sanctions. La situation relative aux droits de l'homme a besoin de s'améliorer. Parallèlement, il est un certain nombre de mouvements et d'associations de défense appartenant à la société civile qui, en dépit des risques de menace et d'intimidation, mettent en question la corruption, la violence et les exactions. Le président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, a de temps à autre été accusé d'ingérence négative dans les conflits de la région.

Au cours de ces dernières années, l'évolution du régime politique vers plus de démocratie s'est enrayée tandis que la corruption s'est accrue à différents niveaux de l'administration. La justice ne bénéficie pas d'une entière indépendance par rapport au pouvoir dirigeant, ce qui est un impératif dans toute démocratie digne de ce nom. Si un processus de décentralisation et de déconcentration du pouvoir est en cours depuis le milieu des années 90, d'énormes difficultés ont cependant surgi en matière d'harmonisation des frontières traditionnelles avec un découpage administratif des communes plus moderne⁶. Dans les zones rurales, la faiblesse du niveau d'éducation se traduit par une plus grande difficulté à motiver cette décentralisation et une participation aux élections des différents conseils communaux. Une amélioration de l'accès à l'enseignement peut donc être suivie d'effets positifs pour la démocratie.

La situation sociale a besoin de s'améliorer pour pouvoir offrir aux citoyens des conditions de vie décentes. La mortalité infantile et maternelle est très élevée. L'accès généralisé aux enseignements primaire et secondaire est très limité. L'alphabétisme des filles et des femmes est extrêmement faible. D'importantes carences sont également constatées en matière de formation professionnelle, d'enseignement supérieur et de recherche. L'accès aux soins médicaux, en particulier dans les zones rurales, est notoirement insuffisant. Ces conditions de base doivent être satisfaites pour permettre au pays d'exploiter son potentiel de développement.

Les valeurs traditionnelles de la société se reflètent dans l'attitude adoptée à l'égard des femmes et des filles. Elles sont défavorisées dans la plupart des secteurs, comme ceux du droit à la terre, de l'accès à la justice, enfin de l'accès aux soins et à l'éducation. La conclusion qui peut être tirée est que, parmi les groupes pauvres, les femmes et les filles sont les plus vulnérables. Si le statut social, le pouvoir, la sécurité et les potentialités dont disposent les hommes leur sont accordés, ces femmes constituent en même temps un potentiel large et diversifié de changement et de développement.

⁶ La décentralisation se caractérise en règle générale par une délégation des ressources et des pouvoirs politiques, économiques et administratifs au niveau local, par exemple sous forme d'un certain degré d'autonomie communale. La déconcentration se caractérise le plus souvent par une représentation au niveau local/régional des pouvoirs publics et des organismes de contrôle, par exemple sous forme de préfecture ou d'organisme similaire représentant le niveau de l'État dans la hiérarchie de l'administration publique.

2.1 La politique de développement du Burkina Faso

Achévé en 2000, le CSLP⁷ du Burkina Faso a été revu au cours de l'exercice 2003. Ce document, établi par le gouvernement en coopération avec des représentants de la société civile, avait été l'objet d'une discussion au Parlement national.⁸ Le Burkina Faso fait donc partie de ce groupe de pays dont les parlements ont adopté le document avant sa transmission au FMI/à la Banque mondiale. Le gouvernement a pourtant été critiqué pour ne pas avoir offert aux organisations de la société civile une réelle occasion de commenter le CSLP national, ce qui fut l'objet d'une amélioration à l'occasion de sa révision.⁹ Le CSLP du Burkina Faso repose sur un certain nombre de principes :

- décentralisation
- utilisation durable des ressources
- promotion d'un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds
- promotion d'une bonne gouvernance
- intégration régionale/équilibre régional
- égalité des chances

En ce qui concerne l'égalité des chances, il peut être opportun de se demander dans quelle mesure le gouvernement accorde vraiment de l'importance à cette question. Le CSLP a été critiqué pour n'avoir pas suffisamment pris en compte la situation des femmes. Le CSLP constate que la croissance économique ne sera possible que par, notamment, une poursuite des réformes structurelles et que ceci doit être complété par des mesures ciblées en faveur des populations déshéritées. Si un certain nombre de programmes d'investissement prioritaires sont cités, des priorités évidentes entre les différents secteurs du CSLP font défaut. De ce fait, le CSLP doit plus être considéré comme un document d'orientation générale, à partir duquel les priorités essentielles doivent être élaborées en coopération avec les institutions concernées.

Le gouvernement a eu des difficultés à procéder à un suivi du développement puisque seuls quelques indicateurs sociaux et économiques avaient été mesurés. Ils font certes apparaître une évolution fort limitée mais positive, inhérente cependant à des facteurs en dehors du contrôle de l'État (par exemple modifications des prix des marchés mondiaux et facteurs climatiques et météorologiques). Une nouvelle panoplie élargie d'indicateurs seront donc adjoints au prochain CLSP.¹⁰ Le gouvernement a également mis sur pied un forum de suivi, auquel sont invités à participer un nombre important de représentants de la société tout entière ainsi que la communauté des bailleurs de fonds.

Bien que citées dans le document, des questions transversales comme le VIH/SIDA, l'égalité de chances et les droits de l'enfant n'ont pas été suffisamment prises en compte dans la mise en œuvre de la stratégie. Certes, les différences entre les différents groupes

⁷ Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

⁸ CSLP 2000.

⁹ Le Burkina Faso : Une étude sur les structures et relations du pouvoir politique, social et économique.

¹⁰ Note de synthèse sur le CSLP et État de mise en œuvre 2000-2002.

socioéconomiques de la société ont été analysées. Pour autant, une discussion sur une définition des plus pauvres des pauvres fait d'un bout à l'autre défaut. La prise en compte des aspects environnementaux est insuffisante. La communauté des bailleurs de fonds estime cependant qu'en dépit de certaines faiblesses, le CSLP national, bien élaboré, s'appuie sur des enquêtes sérieuses, ce qui explique que la majorité d'entre eux y fassent appel pour coordonner leur aide.

Dans les « Directives sur un effort accru en faveur de l'Afrique de l'Ouest » de 1999, une évolution positive, induite par la politique anti-pauvreté du Burkina Faso était attendue, espoir qui n'a pas été comblé. En dépit d'une croissance réelle au cours de plusieurs années consécutives, le revenu par habitant n'a pas augmenté de manière suffisante pour améliorer la situation des pauvres. Selon une enquête sur les ménages réalisée en 2003, le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté a très légèrement augmenté, ce qui affaiblit la crédibilité de la politique anti-pauvreté du gouvernement du Burkina Faso.

3. Résumé de l'analyse de résultat

Lancée en 2001, la coopération bilatérale au développement entre le Suède et le Burkina Faso concernait les secteurs démocratie et droits de l'homme, enseignement, y compris recherche, ainsi qu'environnement. Il est trop tôt pour tirer des conséquences définitives du niveau global des résultats puisque seules quelques opérations ont eu le temps d'être achevées.

Figure 1. Aide bilatérale suédoise au Burkina Faso, 2001-2003 (Couronnes suédoises)

Secteur	2001	2002	2003
Gouvernance démocratique et droits de l'homme	3 989 000	13 687 000	7 741 000
Secteurs sociaux	2 390 000	12 257 000	27 292 000
Infrastructures, vie économique et développement urbain		262 000	102 000
Exploitation des ressources naturelles	7 613 000	5 259 000	593 000
Aide budgétaire	40 000 000	40 000 000	40 000 000
Divers	7 854 000	1 785 000	6 101 000
Au total	61 846 000	73 250 000	81 829 000
<i>dont recherche</i>	<i>2 367 000</i>	<i>9 418 000</i>	<i>3 740 000</i>

Dans le secteur de la démocratie et des droits de l'homme, l'ONG suédoise Diakona, qui disposait d'une aide de 5 millions de couronnes, a œuvré au développement d'organisations locales burkinabés. Au nombre des exemples de soutien à la démocratie et aux droits de l'homme, on notera l'aide aux élections, à la fonction de médiateur et à la lutte contre la traite des enfants. L'enseignement tiré de la coopération entre les ONG suédoises et leurs partenaires burkinabés, a été de se rendre compte que ces actions doivent inclure aussi bien les questions de fond que le développement à proprement parler de ces organisations. Il importe de ne pas oublier ce deuxième paramètre. La démocratie interne de ces organisations peut être déficiente, leur structures généralement fragiles.

Cette coopération s'est concrètement traduite par une plus grande connaissance des droits de l'homme et des principes démocratiques ainsi que par une attitude nouvelle à leur égard.

Dans le secteur du développement des zones rurales, l'Asdi a apporté une aide de 12 millions de couronnes à un Fonds public (FEER).¹¹ Ce Fonds n'a malheureusement pas pu atteindre l'objectif qu'il s'était fixé de promouvoir le développement local, ce qui est en partie dû à l'incapacité de l'administration publique à recruter un personnel compétent. Le rapport d'évaluation recommandait d'accorder au FEER le statut d'« association » et de ne faire participer l'État que comme un membre parmi d'autres au sein du groupe de pilotage. Un recentrage, tant géographique que par secteur, a également été proposé.

D'un montant de 11 millions de couronnes, la coopération en matière de recherche vise à renforcer les capacités de recherche et les structures des deux universités burkinabés, notamment à travers un échange de doctorants. Cette coopération s'est cependant heurtée à des problèmes administratifs. Des mesures ont été prises pour améliorer les procédures et la transparence de ces institutions.

L'aide budgétaire de cette période s'est élevée à 120 millions de couronnes suédoises. L'aide budgétaire accordée au Burkina Faso a contribué à renforcer la stabilité macroéconomique et la croissance, mais aussi, conformément au CSLP national – document d'orientation auquel est liée l'aide budgétaire suédoise – à mettre en œuvre un programme de lutte contre la pauvreté. Les indicateurs de pauvreté ne se sont cependant pas améliorés. Capacités et compétences font défaut dans l'administration publique burkinabé, ce qui rend difficile une gestion pertinente des différents processus de la gestion financière publique. Ceci a été remédié, notamment par un mécanisme d'aide budgétaire coordonné par les bailleurs de fonds. La faiblesse des institutions et l'insuffisance des capacités burkinabés devront être spécialement prises en compte dans les opérations futures, ce qui se fera par l'apport d'une aide au développement des capacités au niveau opérationnel, en matière de lutte contre la corruption en particulier.

Des efforts importants ont cependant été accomplis par les autorités du pays en matière d'amélioration des capacités de l'État à gérer les finances publiques et les questions de développement. Un glissement conscient a été opéré au profit d'aides sectorielles et budgétaires. Le CSLP est accepté comme document global d'orientation. Un plan d'action sera présenté sous peu, qui indiquera d'une part les priorités entre les différents secteurs et politiques, de l'autre précisera les délais d'exécution.

Par delà les expériences limitées réalisées au Burkina Faso, l'élaboration des activités futures devra prendre en compte les expériences suédoises faites plus généralement en matière de coopération au développement. Les compétences suédoises en matière d'exploitation durable de la nature, de développement des capacités de l'administration publique, de coopération institutionnelle, de droits de l'enfant et d'égalité des chances

¹¹ Fonds de l'Eau et de l'Équipement Rural.

constituent des exemples d'avantages comparatifs suédois à prendre en compte dans le choix de secteurs privilégiés de coopération.

4. Future coopération au développement avec le Burkina Faso

La coopération au développement entre la Suède et le Burkina Faso est relativement récente. Cette stratégie établit un cadre servant de point de départ aux actions d'aide au développement des trois années à venir.

4.1 Objectif

L'objectif global de l'aide suédoise au développement au Burkina Faso est de contribuer à la mise en place de conditions permettant aux pauvres d'améliorer leurs conditions de vie.

4.2 Considérations stratégiques, méthodes et formes de coopération

Dans sa coopération au développement au Burkina Faso, la Suède devra promouvoir une appropriation burkinabé. C'est ce qui explique que cette aide s'en tiendra, aussi loin que possible, aux priorités indiquées dans le CSLP du Burkina Faso. Ayant pour objectif d'amener la Suède et le Burkina Faso à être à l'écoute de leurs points de vue mutuels et à les comprendre, le dialogue devra être marqué par un souci d'égalité et de respect des différences mutuelles. La Suède fera ressortir, et ce dans le respect de son partenaire, les différences éventuelles pouvant exister en matière de valeurs, chaque fois que ces différences joueront un rôle décisif dans la lutte contre la pauvreté.

Dans la mesure du possible, cette coopération au développement devra être conduite sous des formes visant à réduire, pour le Burkina Faso comme pour la Suède, le coût des transactions. Une meilleure harmonisation, une meilleure coordination ainsi qu'une coopération approfondie entre bailleurs de fonds devront être recherchée. Dans ces différentes formes d'aide, la vaste expérience de l'Asdi devra être mise à profit. L'aide programme, à savoir l'aide budgétaire et/ou les programmes d'assistance sectorielle, doivent être utilisés aussi longtemps que sont réunies les conditions nécessaires à ces formes d'aide. Quand ce ne sera pas le cas, l'Asdi devra œuvrer à la mise en place de ces conditions.

En dépit de l'augmentation prévue de l'aide suédoise au Burkina Faso, la Suède continuera d'être, en volume, un bailleur de fonds d'importance mineure, avec une représentation limitée sur le terrain. Pour parvenir à des résultats, l'aide suédoise au Burkina Faso devra être conçue de manière à compléter et renforcer les efforts du gouvernement burkinabé et des autres bailleurs de fonds.

La coopération au développement avec le Burkina Faso devra, pour mieux favoriser le développement du pays et parvenir à un programme d'aide efficace, se concentrer sur un nombre restreint de secteurs et de questions propices au dialogue. Les priorités du Burkina Faso coïncidant en grande partie avec celles du Mali, des gains de synergie sont réalisables.

La nouvelle politique suédoise en faveur du développement mondial ouvre, en mettant à profit la politique d'ensemble menée à l'égard de chaque pays, de nouvelles perspectives

de coopération au développement. C'est la raison pour laquelle l'Asdi s'efforcera de prendre en compte la politique suédoise dans son ensemble, y compris la politique européenne, dans l'élaboration de la coopération bilatérale au développement.

La vision à long terme de l'aide suédoise au Burkina Faso devra être mise clairement en avant dans des accords de procédure et de coopération qui institutionnalisent le partenariat suéco-burkinabé et augmentent ainsi sa prévisibilité.

La coopération bilatérale de la Suède avec le Burkina Faso devra être marquée par la volonté de

- parvenir à des effets de synergie entre les différentes actions et les secteurs où elles s'exercent ainsi qu'avec les actions régionales et sous-régionales.
- fournir, si possible et de préférence, un soutien sous forme de programmes d'assistance sectorielle, d'aides budgétaires ou d'autres formes de vastes programmes d'aide s'inscrivant dans le cadre du CSLP du Burkina Faso. Le cas échéant, accorder une aide de ce type par le biais d'un accord tacite de partenariat.
- fournir par ailleurs une aide stratégique de projets, quand cela est opportun, par le biais de canaux multilatéraux (dite aide multi-bilatérale). Utiliser essentiellement l'instrument que sont les projets I) comme complément stratégique aux aides budgétaires et aux programmes d'assistance par secteur, II) pour des actions stratégiques dans des secteurs au sein desquels le gouvernement du Burkina Faso ne pilote pas lui-même des programmes de développement ou III) comme outil d'ouverture à un dialogue.
- utiliser activement le dialogue comme moyen d'amélioration d'une compréhension réciproque

Les objectifs précisés ci-dessus devront être l'objet d'évaluations permanentes en fonction des risques suivants :

- Les résultats obtenus par le Burkina Faso dans la lutte contre la pauvreté ont été jusqu'ici mitigés. Durant la durée de cette stratégie, l'Asdi et les autres bailleurs de fonds devront assurer un suivi du développement et analyser la volonté politique du pays de lutter contre la pauvreté.
- L'instabilité de la région et des facteurs internes sous-jacents font que, émanant de foyers de crise rapprochés, certains conflits risquent de s'étendre au Burkina Faso, auquel cas l'Asdi devra envisager des actions de prévention des conflits.
- La faiblesse des institutions, l'insuffisance des capacités et l'importante corruption dont souffre le Burkina Faso font que certaines actions peuvent s'avérer inefficaces, ce qui explique qu'un examen de la coopération devra être réalisé lors de la révision à mi-parcours.
- La présence restreinte de la Suède au Burkina Faso, à laquelle s'ajoutent les capacités réduites de l'Ambassade à Abidjan, impose des limites à la surveillance du développement du pays. L'antenne de Ouagadougou sera cependant renforcée au cours de l'exercice 2004. Une étroite coopération avec d'autres bailleurs de fonds partageant les mêmes objectifs sera recherchée.

4.3 Domaines de coopération et objectifs partiels

Les analyses et conclusions proposées ci-dessus, y compris les priorités burkinabés, ont servi de point de départ à la sélection des secteurs privilégiés relevant de la coopération suédoise au développement au Burkina Faso. Ont été également pris en compte les actions menées au Burkina Faso par d'autres bailleurs de fonds ainsi que les avantages comparatifs que présente la Suède en général et plus spécifiquement dans l'Afrique de l'Ouest. L'objectif supérieur de la coopération suédoise au développement au Burkina Faso est analysé et décrit ci-après sous forme de trois secteurs de coopération et d'objectifs partiels qui se renforcent mutuellement :

- Croissance durable et axée sur la lutte contre la pauvreté ;
- Gouvernance démocratique et développement social ;
- Développement durable des secteurs liés à l'exploitation des ressources naturelles.

Une croissance durable et axée sur la lutte contre la pauvreté ainsi qu'une gouvernance démocratique et un développement social continueront d'être les deux secteurs de coopération les plus importants en volume pendant la durée de cette stratégie.

Durant l'implantation de la stratégie, un poids tout particulier sera accordé à l'importance de l'égalité des chances entre hommes et femmes ainsi qu'à celle des droits des femmes et des filles. Ceci sera mené à bien en :

- attirant l'attention, dans la préparation des projets et des programmes, sur l'accès au pouvoir, la sécurité et les possibilités des femmes et des filles, et en garantissant que le résultat de ces actions profite aux groupes concernés.
- mettant en avant, par le dialogue à tous les niveaux, l'importance de l'égalité des droits entre femmes, hommes, filles et garçons.

Le conflit en Côte d'Ivoire montre la vulnérabilité du Burkina Faso, tant économiquement qu'écologiquement, entre autres par le retour au pays que ce conflit a induit. La propagation du VIH/SIDA pourra, elle aussi, être amenée à s'accélérer du fait de ces flux migratoires. La préparation de toutes les actions devra donc prendre en compte la manière dont projet ou programme peut influencer la stabilité du Burkina Faso comme celle de la région. Les actions devront également être conçues de manière à contribuer à la lutte contre la discrimination sociale, économique et politique des couches en situation de grande précarité du pays. Durant la durée de cette stratégie, les autres actions visant à améliorer les conditions d'une évolution pacifique de la région seront pilotées au niveau régional. Si le scénario d'un conflit prend corps, l'Asdi devra envisager la possibilité d'actions dans le domaine de prévention de conflits.

4.3.1 Croissance durable et axée sur la lutte contre la pauvreté

L'objectif est de promouvoir une évolution régulière de la situation macroéconomique ainsi qu'une croissance accrue, écologiquement durable, qui permettent la réalisation du CSLP burkinabé et profitent aux plus pauvres, essentiellement aux femmes et filles des zones rurales.

La réalisation du CSLP burkinabé suppose la poursuite d'une évolution régulière de la situation macroéconomique d'une part, d'une croissance durable de l'autre. C'est la raison pour laquelle la Suède, pendant la durée de cette stratégie, envisage de poursuivre son aide budgétaire¹² destinée à la réalisation de la politique anti-pauvreté pilotée par le Burkina Faso. La décision a été prise d'accorder une aide budgétaire d'un an, d'un montant de 40 millions de couronnes suédoises pour l'exercice 2004. Des aides budgétaires pluriannuelles pourront, dans la mesure où les conditions des directives concernées auront été remplies, être envisagées pour les exercices 2005 et 2006. L'aide budgétaire représentera l'aide la plus importante en volume du secteur de coopération « Croissance durable et axée sur la lutte contre la pauvreté ».

Inférieure en volume, une aide est envisagée pour doter différentes institutions des capacités et compétences nécessaires, promouvoir la budgétisation et l'analyse des résultats en fonction des femmes et des hommes d'un côté, des filles et des garçons de l'autre (budgétisation sensible au genre et à l'enfance), élaborer des statistiques ventilées par sexe et réalisées à partir d'enquêtes sur les ménages, enfin mener à bien des actions dont le but est de garantir un développement écologiquement durable, par exemple par l'emploi d'une budgétisation écologique.¹³ Des aides de ce type seront conçues de manière à contribuer à une utilisation plus efficace de l'aide budgétaire suédoise.

L'économie burkinabé est dépendante de la paix et du bon fonctionnement du système de communications de la région, ce qui explique que l'aide sous-régionale accordée à des actions de prévention des conflits soit également considérée comme une aide indirecte visant à promouvoir la stabilité macroéconomique du Burkina Faso.

L'aide budgétaire suédoise contribue à souligner l'appropriation nationale et la prise de responsabilités. Pendant la durée de cette stratégie, l'Asdi et les autres bailleurs de fonds qui apportent une aide budgétaire au Burkina Faso, œuvreront pour une poursuite de l'harmonisation et de la coordination de ces bailleurs de fonds, ainsi que pour la promotion d'un passage de l'aide par projets traditionnelle à un renforcement de l'aide budgétaire et à des programmes d'assistance sectorielle.

En dépit de sa présence limitée, le mécanisme utilisé par les bailleurs de fonds dans leur aide budgétaire permet à la Suède de suivre de manière satisfaisante le processus budgétaire et les critères liés aux décisions afférentes à cette aide. Se plaçant toujours dans le cadre du mécanisme d'aide budgétaire fournie par les bailleurs de fonds, la Suède procédera par ailleurs à une surveillance de la démocratie ainsi que du respect, de la protection et de la prise en compte des droits de l'homme. Dans l'attente de nouvelles directives sur l'aide budgétaire, l'Asdi devra conférer avec le Ministère des affaires étrangères pour la préparation et le suivi de ses programmes d'assistance par secteur.

¹² Ceci suppose que les conditions contenues dans les directives dont relève cette forme d'aide sont remplies, se reporter aux « Directives relatives à l'aide aux réformes économiques et aux annulations de dettes » adoptées par le gouvernement le 28/10/1999. Le nouvel instrument de planification les remplacera dans le courant de l'exercice 2004.

¹³ La croissance vue dans la perspective des ressources naturelles dont dispose le pays.

Le Burkina Faso a réalisé une partie importante des réformes recommandées par la Banque mondiale et le FMI, ce qui indique que, même si un certain nombre d'indicateurs de pauvreté se sont détériorés en dépit d'une croissance réelle, l'on souhaite, au niveau politique, lutter contre la pauvreté. De nouveaux efforts doivent cependant être réalisés pour améliorer la qualité des institutions politiques, économiques et juridiques dont la mission est de lutter contre la corruption et de promouvoir la transparence, la croissance et la stabilité macroéconomique. Faute de quoi, la faiblesse des institutions peut constituer un grave obstacle à la croissance économique et à la réalisation du CSLP.

Durant la durée de cette stratégie, l'Asdi et les autres bailleurs de fonds devront d'une part assurer un suivi de l'évolution des indicateurs de pauvreté et du développement social, de l'autre analyser la volonté politique du pays de lutter contre la pauvreté.

4.3.2 Gouvernance démocratique¹⁴ et développement social

L'objectif est de contribuer à soutenir une gouvernance démocratique et un développement social incluant l'ensemble de la population burkinabé, sans distinction liée au sexe, à l'âge, à l'ethnie ou au handicap. Un intérêt particulier sera porté à l'accès au pouvoir, à la sécurité et aux possibilités des femmes et des filles.

En leur garantissant l'accès aux soins de santé et à l'enseignement, les pauvres voient augmenter leurs possibilités de choix dans la vie et leurs chances de participer activement aux processus démocratiques. L'Asdi prévoit d'apporter son soutien à des actions visant à mieux faire valoir le droit à la santé et à l'éducation des pauvres, en particulier des filles et des femmes. Ceci est prévu pour promouvoir un développement démocratique, le respect des droits de l'homme et une croissance économique accrue. La préparation d'une aide importante attribuée à l'enseignement est engagée. L'aide en cours attribuée à l'enseignement supérieur et à la recherche est prévue se poursuivre.

Coopérant avec les Pays-Bas, l'Asdi a lancé un programme d'assistance pour le développement de soins en dispensaire. Dans ces secteurs, l'Asdi sera spécialement chargée d'étudier l'accès au pouvoir, la sécurité et les possibilités des femmes et des filles, et d'en assurer le suivi – questions n'ayant jusqu'ici pas été privilégiées par d'autres bailleurs de fonds. Si les conditions sont réunies, la Suède devra, au cours de cette stratégie, conclure un accord tacite de partenariat avec les Pays-Bas concernant les aides prévues en faveur de la santé et de l'éducation. Ces deux programmes d'assistance devraient constituer, en volume, la plus grande partie du secteur coopération « Gouvernance démocratique et développement social ».

Il est prévu que l'aide à la gouvernance démocratique sera moins importante en volume que l'aide accordée, dans le cadre de ce même objectif partiel, au développement social. Pour promouvoir un processus démocratique au Burkina Faso et augmenter la compréhension du concept de nationalité dans une démocratie, il sera accordé une aide qui permettra de renforcer le pouvoir des pauvres et leurs possibilités de participer

¹⁴ Le concept sur lequel l'OCDE/le CAD se sont accordés englobe démocratie, participation, droits de l'homme, bonne gouvernance et principes de l'État de droit.

directement ou indirectement au processus décisionnels. L'Asdi devra envisager une aide aux organisations locales d'éducation et de pression œuvrant pour un respect, une protection, une promotion et une prise en compte accrues des droits de l'homme en général, de ceux des femmes et des filles en particulier, pour une démocratisation, une résolution des conflits ainsi que contre la corruption.

Il devra également être envisagé une aide aux actions contre la corruption, en faveur d'instruments renforcés permettant d'exiger des comptes, enfin en faveur d'une ouverture et d'une transparence accrues en politique. Pour promouvoir une planification à long terme des activités de la fonction de médiateur burkinabé, à laquelle les autres bailleurs de fonds n'allouent que des aides projet isolées, il est prévu de continuer d'y allouer un programme d'assistance. Il devra être examiné la possibilité de fournir une aide à des groupes de réflexion indépendants, comme par exemple au Centre de gouvernance démocratique, lequel effectue des recherches à caractère opérationnel sur la démocratisation et éduque certains partis politiques en axant ses actions sur les femmes politiques. Ceci vaut également pour l'aide canalisée par le biais de l'UNICEF et qui vise à lutter contre la traite des enfants et à accroître de manière générale la protection des droits de l'enfant, l'une des activités d'un secteur où aujourd'hui l'Asdi est le seul organisme à fournir une aide. Pour finir, une aide au Ministère des droits de l'homme, dont la création est relativement récente, pourra également être envisagée.

Pour éviter une recrudescence de l'épidémie de VIH/SIDA, l'Asdi examinera les possibilités qui peuvent se présenter, en marge du dialogue, pour apporter un soutien à des actions stratégiques visant à endiguer la propagation du VIH. Dans ce domaine, l'Asdi portera un intérêt tout particulier à la situation des réfugiés ainsi qu'aux conditions et rôles respectifs des hommes et des femmes.

4.3.3 Développement durable des secteurs liés à l'exploitation des ressources naturelles

L'objectif est de contribuer à l'accroissement des revenus et de la sécurité des pauvres, en particulier des femmes et des filles, par un soutien à une productivité accrue et écologiquement durable des secteurs liés à l'exploitation des ressources naturelles.

Aujourd'hui, le Burkina Faso vit d'une économie qui repose sur l'exploitation des ressources naturelles. L'étendue de la pauvreté induit une exploitation à court terme de ces ressources, une tendance à inverser si l'on veut parvenir à une évolution durable de la société burkinabé. Une évolution de cette exploitation peut être suscitée par des mesures incitatives, notamment sous forme de droits d'exploitation et de gestion des ressources aquifères communes.

L'Asdi devra envisager une aide s'adressant en premier lieu à une agriculture intégrée aux marchés. De plus, elle pourra ensuite envisager une aide au Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE). Enfin, il lui sera possible d'envisager une aide à la gestion forestière décentralisée, y compris à une production durable d'énergie ligneuse à des fins ménagères.

Les actions relatives à la gestion locale des ressources naturelles devront, dans le cadre du processus de décentralisation, promouvoir la démocratie locale. En matière de protection et de conservation de la base des ressources naturelles, les défis étant dans bien des cas

communs aux différents pays de la sous-région, l'Asdi devra également promouvoir et soutenir une coopération sous-régionale dans ce secteur.

Se plaçant dans une perspective d'évolution durable, l'Asdi devra, dans ses actions, partir d'une vision globale de l'exploitation des ressources naturelles. Il importe donc que ces actions en faveur d'un développement durable s'inscrivent dans le cadre d'un développement du secteur privé. De cette manière, l'objectif ne sera pas seulement de conserver mais également de profiter des ressources naturelles d'une façon qui soit durable et débouche sur un accroissement des revenus des pauvres.

Les revenus générés par le secteur informel de l'exploitation des ressources naturelles constituent un potentiel pour la croissance axée sur la lutte contre la pauvreté. Les actions engagées devront donc, si possible, favoriser le développement de marchés locaux, et ce par un soutien apporté à une valorisation accrue et une meilleure commercialisation des produits agricoles.

Si l'accès insuffisant aux marchés régionaux et internationaux constitue un obstacle sérieux au développement durable des activités liées à l'exploitation des ressources naturelles, l'Asdi devra cependant, pour concentrer ses ressources tout au long de cette stratégie, fournir au Burkina Faso une aide de politique commerciale qui soit avant tout canalisée par le biais de programmes sous-régionaux. S'inscrivant dans le fil de la « Stratégie suédoise d'aide au développement de l'Afrique de l'Ouest 2004-2006 » et intégrant la coopération et l'intégration économiques au travers de l'aide allouée à la CEDEAO pour le renforcement des capacités de politique commerciale, ce projet est capital pour le développement du secteur commercial. Une action initiée par la Suède et visant à modifier la PAC et les subventions européennes pourra, à terme, avoir une grande importance pour l'économie du Burkina Faso et les producteurs cotonniers burkinabés. Des actions stratégiques bilatérales en matière de commerce pourront également être envisagées, à la condition qu'elles soient doublées d'un soutien sous-régional permettant de promouvoir de différentes façons le commerce à l'intérieur comme à l'extérieur de la sous-région.¹⁵

4.4 Autres formes de coopération¹⁶

En plus des formes de coopération mentionnées ci-dessus, une aide destinée à la participation de Burkinabés aux programmes internationaux de formation et aux programmes « Start-Syd » organisés par l'Asdi pourra être envisagée, dans la mesure où les Burkinabés en feront la demande. Si des raisons particulières le justifient, l'Asdi pourra également envisager l'allocation de crédits de moindre importance à des conditions extrêmement favorables, destinés soit à des investissements soit à des actions dans le pays. Cela supposera cependant que l'action financée par ces crédits s'inscrive dans le cadre d'un secteur de coopération privilégié par la stratégie de pays, ou du moins qu'il s'y

¹⁵ Se reporter par ailleurs à la « Stratégie suédoise d'aide au développement en Afrique de l'Ouest 2004-2006 ».

¹⁶ Pour une réflexion plus approfondie sur ces formes d'aide, se reporter à la « Stratégie suédoise d'aide au développement en Afrique de l'Ouest 2004-2006 ».

rapporte de manière évidente. L'Asdi envisage l'émission de garanties aux mêmes conditions. Dans la préparation de l'ensemble de ces aides – tous types confondus –, devra être pris en considération la manière dont ces aides peuvent être amenées à influencer sur le risque de conflits d'une part, sur l'accès au pouvoir, la sécurité et les possibilités des femmes et des filles d'autre part.

La faiblesse du développement du secteur privé burkinabé ainsi que le niveau encore très limité des échanges entre les milieux économiques suédois et burkinabés font que l'offre de partenaires potentiels à ces formes d'aide est relativement restreinte au Burkina Faso. L'intérêt et la demande sont donc prévus de rester faibles pendant la durée de cette stratégie.

4.5 Thèmes de dialogue

La présence actuellement limitée de la Suède dans cette région et au Burkina Faso rend difficile la poursuite d'un suivi et d'un dialogue politique de haut niveau. La responsabilité du suivi au Burkina Faso incombe également à l'Ambassade d'Abidjan. Un dialogue continu sera entretenu sur des questions globales de développement mais aussi sur des questions relatives à certains secteurs ou projets. Au niveau ministériel, les échanges entre la Suède et le Burkina Faso se sont accrus ces derniers temps.

Dans le dialogue mené avec le gouvernement burkinabé, la Suède devra particulièrement mettre en exergue les questions suivantes :

- Importance de la démocratie, y compris lutte contre la corruption, ainsi que respect, protection et prise en compte des droits de l'homme, en particulier droits des femmes et des filles
- Importance de voir le Burkina Faso jouer un rôle constructif dans l'établissement de la paix et de la stabilité dans l'Afrique de l'Ouest
- Importance de la coopération régionale et de l'intégration, en particulier dans le cadre de la CEDEAO
- Importance d'une suppression des obstacles empêchant l'insertion des pauvres dans l'économie
- Importance de la prévention contre le VIH/SIDA

Au niveau des programmes et projets, l'accent devra être mis sur les questions suivantes :

- Accès au pouvoir, sécurité et possibilités des femmes et des filles
- Importance de la prévention contre le VIH/SIDA

5. Volume, capacité suédoise et mise en œuvre

Par delà les subsides régionaux, les aides canalisées par le soin d'ONGs suédoises et d'éventuelles aides humanitaires futures, le volume des aides destinées au Burkina Faso augmentera graduellement au cours de cette stratégie, pour atteindre un niveau annuel de 130-140 millions de couronnes suédoises, y compris les éventuelles aides budgétaires de 40 millions annuels de couronnes suédoises. L'essentiel de ces ressources sera alloué au secteur « Coopération axée sur la lutte contre la pauvreté », dans lequel est notamment intégrée l'aide budgétaire. Une partie relativement importante des ressources restantes

sera allouée au secteur « Gouvernance démocratique et développement social », une autre relativement plus modeste l'étant au secteur « Développement durable des secteurs liés à l'exploitation des ressources naturelles ».

En 2004, un renforcement du personnel de terrain de l'Asdi est prévu, qui comprendra un administrateur détaché, un gestionnaire national de programmes et un expert adjoint bilatéral. Destinée à examiner les besoins en ressources de terrain et à étudier un renforcement de formes efficaces de travail et d'organisation, une révision des capacités et de l'organisation de terrain sera entreprise en 2004.

Le plan annuel de coopération au développement avec le Burkina Faso, élaboré par l'Asdi, indiquera la manière dont, d'une année sur l'autre, la stratégie adoptée sera mise en œuvre. Un plan détaillé de dialogue sera également établi à cette occasion.

5.1 Suivi

Le contrôle et le suivi des autres aides programme et projet seront assurés par des rapports, des visites et des examens de projets et par ce que l'Asdi appelle le « système de notation ». ¹⁷

Le suivi de l'évolution générale et des tendances sera réalisé sous forme de rapports semi-annuels, de rapports politiques réguliers établis par l'Ambassade d'Abidjan (Côte d'Ivoire), d'entretiens annuels avec le gouvernement burkinabé et de plan annuel par pays. Une révision de la stratégie de pays sera effectuée à mi-parcours.

Pour réduire la charge administrative du gouvernement burkinabé, l'Asdi devra s'efforcer d'assurer un suivi du CSLP coordonné par les bailleurs de fonds et, s'il y a lieu, de l'aide budgétaire et des programmes d'assistance sectorielle. Une harmonisation des indicateurs utilisés pour mesurer la pauvreté devra être recherchée.

Le suivi et l'évaluation représentent un volet essentiel de la mise en œuvre de la stratégie.

La mise en œuvre de cette stratégie, qui courra de 2004 à 2006, sera fonction du développement de la situation au Burkina Faso. L'Asdi sera tenue de porter à la connaissance du Ministère des affaires étrangères le volume annuel attendu et les actions d'envergure ainsi que de le consulter avant la prise de décisions relevant de principes fondamentaux.

¹⁷ Système interne de l'Asdi destiné au suivi des projets.

Annexe 1

Aide externe au Burkina Faso (2000-2003) Dollars US¹⁸

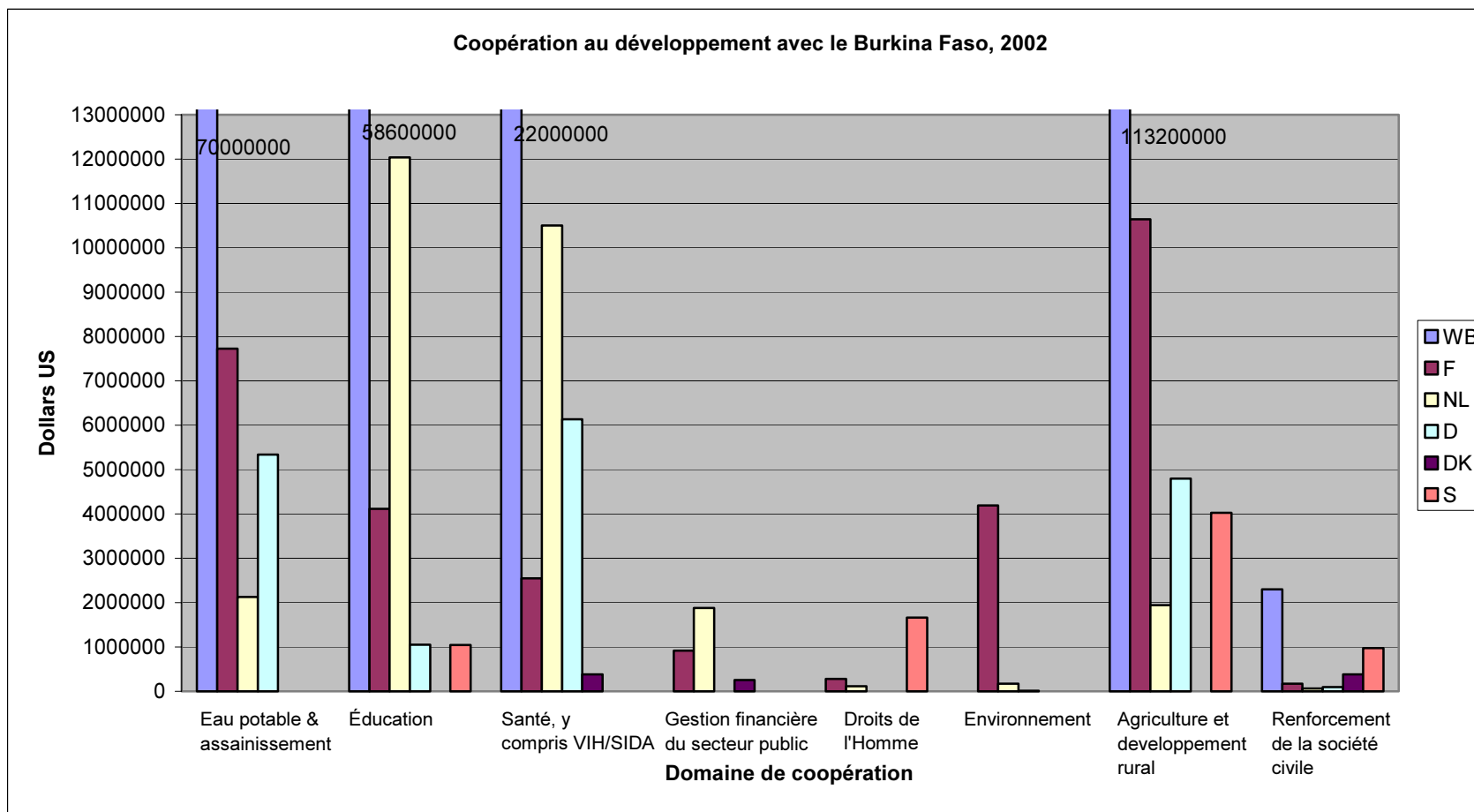
Année	2000	2001	2002	2003	2000-2003
AIDE PROJET (Aides et prêts)	323.100.000	320.700.000	259.900.000	283.200.000	1.186.900.000
AIDE BUDGÉTAIRE (Aides et prêts)	41.500.000	109.200.000	137.400.000	196.100.000	484.200.000
AU TOTAL PAR AN	364.600.000	429.900.000	397.300.000	479.300.000	1.671.100.000

De 1998 à 2000, les quinze bailleurs de fonds les plus importants au Burkina Faso ont été les suivants (par ordre de grandeur décroissant) :

UE, AID, France, Allemagne, Danemark, ONU, Pays-Bas, Suisse, FMI, Taiwan, Banque africaine de développement, Japon, Canada, Banque islamique de développement et ONGs.

¹⁸ Source : Rapport par pays du FMI n° 03/197, juin 2000, www.xe.com 22/04/2004.

Annexe 2¹⁹



¹⁹ Source : OCDE/CAD, Asdi et Banque mondiale.

Stratégie
pour
une coopération suédoise
au développement
avec
le Mali
2004-2006

TABLE DES MATIERES

DONNÉES CLÉ SUR LE MALI	2
CARTE DU MALI	4
1. INTRODUCTION	5
2. RESUME DE L'ANALYSE PAR PAYS	5
2.1 CONCLUSIONS DE L'ANALYSE PAR PAYS.....	7
2.2 LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	8
3. RESUME DE L'ANALYSE DE RESULTAT	9
3.1 DEMOCRATIE ET DROITS DE L'HOMME.....	10
3.2 ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES.....	10
3.3 AIDE BUDGETAIRE	10
4. FUTURE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT AVEC LE MALI	11
4.1 OBJECTIFS.....	11
4.2 CONSIDERATIONS STRATEGIQUES, METHODES ET FORMES DE COOPERATION	11
4.3 DOMAINES DE COOPERATION ET SOUS-OBJECTIFS	13
4.3.1 <i>Croissance durable, axée sur la lutte contre la pauvreté</i>	14
4.3.2 <i>Gouvernance démocratique et développement social</i>	16
4.3.3 <i>Développement durable des secteurs liés à l'exploitation des ressources naturelles.</i>	17
4.4 AUTRES FORMES DE COOPERATION	18
4.5 THEMES DE DIALOGUE.....	19
5. VOLUME, CAPACITE SUEDOISE, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	19
5.1 SUIVI	20
<i>Annexe 1</i>	21
<i>Annexe 2</i>	22

DONNÉES CLÉ SUR LE MALI¹

Nombre d'habitants	12,3 millions (2003)
Superficie	1 240 000 km ²
Taux estimé d'accroissement démographique annuel (2001 à 2015)	3,1%
Nombre d'enfants par femme (2000-2005)	7,0
Taux estimé de population urbaine	30,8% (2001)
Taux estimé de population de moins de 15 ans	49,2% (2001)
Espérance de vie à la naissance	48,4 ans (2001)
Mortalité infantile (2001)	141 pour 1000 enfants nés vivants
Mortalité infantile en dessous de 5 ans (2001)	231 pour 1000 enfants nés vivants
Taux d'alphabétisme des hommes de plus de 15 ans	36,7% (2001)
Taux d'alphabétisme des femmes de plus de 15 ans	16,6% (2001)
Pourcentage de la population vivant avec moins d'un dollar US par jour	72,8% (1990-2001)
Coefficient de Gini	50,5 (2003)
VIH/SIDA, pourcentage de la population entre 15 et 49 ans	1.65% (2001)
PIB	2,6 milliards de dollars US (2001)
PIB/habitant en prix courants	239 dollars US ou 810 dollars PPA (2001)
PIB/habitant croissance annuelle (de 1990 à 2001)	1.6%
Inflation	3,8% (2003)
Aide par habitant	28,6 dollars US (2001)
Aide, pourcentage du PIB	13,2% (2001)
Ratio du service de la dette (Rapport entre les remboursements et les recettes d'exportation)	4,5% (2001)
Dépenses publiques de santé, pourcentage du PIB	2,2% (2000)
Dépenses publiques d'éducation, pourcentage du PIB	2,8% (1998-2000)
Dépenses publiques de défense, pourcentage du PIB	2,0% (2001)
Pourcentage de la population ayant accès à de l'eau salubre	65% (2000)
Pourcentage de femmes parlementaires	10,2% (2003)
Indice IDH	0,337 (2001)
Classement à l'indice IDH	172 ^{ème} sur 175 (2003)
ISDH (Indice sexospécifique du développement humain)	0.327 (2003)
Indice de la Freedom House	3,3 libre (2000)
Indice de perception de la corruption	3,0 (sur une échelle de 0 à 10 où 10 indique le niveau de corruption le plus bas) (2003)

¹ Sources : Rapport sur le développement humain (2003), communication de l'Asdi sur l'aide budgétaire allouée au Mali en 2003.

Classement de l'indice de perception de la corruption

78^{ème} sur 133 (plus le chiffre est élevé, plus la corruption est élevée)
(2003)

CSLP adopté par le FMI/la Banque mondiale

Février 2003

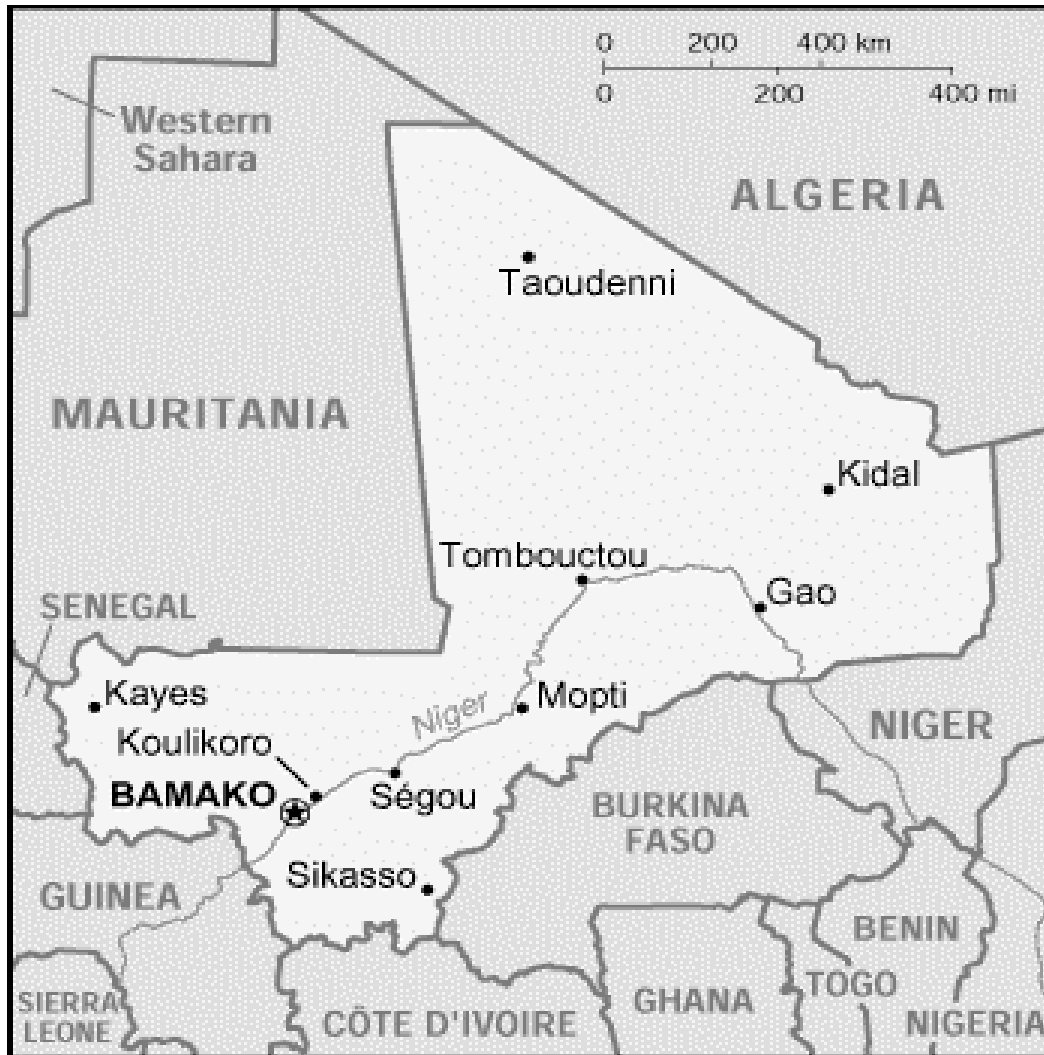
Point de décision PPTE-II

Août 2000

Date butoir PPTE-II

Mars 2003

Carte du Mali



1. Introduction

Le gouvernement a, le 4 mai 2003, confié à l'Asdi (Agence suédoise de coopération internationale au développement) le soin de présenter un projet de stratégie pour la coopération au développement avec le Mali. Cette stratégie est tenue de se fonder sur la communication écrite n° 1997/98:122 émanant du gouvernement et portant sur une nouvelle politique africaine pour la Suède en vue du XXI^e siècle, communication dans laquelle il est établi que la politique suédoise pour l'Afrique doit englober une coopération de plus grande ampleur avec l'Afrique de l'Ouest.²

En 1999, le gouvernement adoptait des directives visant à accroître ses efforts en Afrique de l'Ouest et confiait à l'Asdi le soin d'engager une certaine coopération au développement avec le Mali, essentiellement dans les secteurs de la protection de l'environnement, de la démocratie et des droits de l'homme.³ L'intensification de l'engagement suédois en Afrique de l'Ouest était liée à l'évolution positive de la région en matière de développement. Le Mali et le Burkina Faso, pays dans lesquels la démocratie a été renforcée et où des stratégies de développement prometteuses ont été élaborées, y étaient présentés comme exemple. L'Asdi a alors élaboré un document de position pour la coopération régionale avec l'Afrique de l'Ouest de 2000 à 2002 puis une proposition d'aide au Mali et au Burkina Faso couvrant la même période.⁴ S'inscrivant dans le droit fil des directives du gouvernement et de la proposition de l'Asdi, une coopération au développement avec le Mali s'est engagée.

S'inscrivant dans le cadre d'élaboration de cette stratégie, des analyses par pays et des résultats ont été établies pour le Mali. Un certain nombre d'études ont été réalisées pour servir de base de travail tandis que les expériences et savoirs tirés de la coopération déjà en place entre le Mali et la Suède ont été mis à profit. Cette stratégie sera valable de 2004 à 2006.

2. Résumé de l'analyse par pays

Le Mali compte 12,3 millions d'habitants répartis sur une superficie trois fois celle de la Suède, le désert en occupant les deux tiers. Situé à plus de 1000 kilomètres de la côte la plus proche, le Mali est entièrement dépendant des ports des pays limitrophes pour son commerce et ses rapports avec le monde extérieur, en particulier du port d'Abidjan en Côte d'Ivoire. Le conflit armé qui frappe la Côte d'Ivoire a donc eu une influence négative sur l'économie du Mali. Le Mali est fortement dépendant de ses exportations de coton et d'or, ce qui rend son économie sensible aux variations des prix des marchés mondiaux, aux changements climatiques et aux troubles affectant la région. La croissance y varie donc énormément d'année et année. La majorité de la population tire sa subsistance de

² L'Afrique en mutation – Une nouvelle politique africaine pour la Suède en vue du XX^{ème} siècle (communication n° 1997/87 :122).

³ Directives sur un effort accru en faveur de l'Afrique de l'Ouest.

⁴ Document de position pour la coopération régionale avec l'Afrique de l'Ouest de 2000 à 2002 ; Projet de coopération au développement avec le Burkina Faso de 2000 à 2002 ; Projet de développement avec le Mali de 2000 à 2002.

l'agriculture traditionnelle ou d'un élevage extensif destinés à la consommation des foyers. Beaucoup cultivent du coton commercial, produit qui, ces dernières années, est devenu le principal produit à l'exportation du Mali. Le Mali est le premier producteur de coton d'Afrique. La rentabilité en est toutefois faible en raison du manque de structures de transformation et des limites de prix qu'imposent notamment les subventions versées par l'UE et les États Unis à leur propre production de coton.

Si les migrations de main-d'œuvre, des zones rurales vers les villes et les pays voisins, essentiellement la Côte d'Ivoire, ont longtemps constitué une stratégie de survie, en particulier pour les hommes, une vulnérabilité accrue pousse aujourd'hui de plus en plus de femmes et d'enfants à trouver un revenu de cette manière. Le conflit armé qui frappe la Côte d'Ivoire a donc influé négativement sur les revenus de nombre de foyers. Malgré ces migrations importantes, le Mali est jusqu'ici, comparé aux autres pays de la région, moins gravement touché par l'épidémie de VIH/SIDA. On estime à 2 % à peine le pourcentage de la population adulte atteinte par le VIH/SIDA, des femmes en majorité. Les migrations de main-d'œuvre, les troubles dans les pays voisins et la faiblesse de la situation de la femme peuvent, dans les prochaines années, avoir une influence considérable sur les chiffres de prévalence, ce qui donne à la prévention une importance toute particulière.

Après le colonialisme français puis les 20 années d'un pouvoir militaire étroitement soutenu par la Russie soviétique, une évolution démocratique est apparue au début des années 90. Depuis, la situation politique a évolué de manière stable et positive, même si bien des défis sont encore à relever et qu'un soutien continu s'impose pour promouvoir un développement positif. Le Mali est un pays où les structures informelles de pouvoir et les normes traditionnelles encadrent en bien comme en mal le quotidien de la plupart des citoyens, et dans une grande mesure la politique nationale elle-même. Un large idéal consensuel a contribué à rendre ce pays l'un des plus stables d'une région par ailleurs en proie à des troubles récurrents. Si la religion dominante est l'islam, le Mali est un État séculier. Les droits civils et politiques sont en général respectés et les libertés médiatiques, d'expression et d'information comptent parmi les plus développées d'Afrique. Certes, la politique est très fortement personnalisée, il reste néanmoins qu'aucun groupe ethnique particulier ne domine la politique, l'administration ou les forces de sécurité. La participation des citoyens dans les processus politiques reste faible. Le système des partis est fragmenté et les organisations de la société civile sont d'une manière générale faibles elles aussi, ce qui explique la nécessité d'une aide au renforcement des capacités. Les pauvres, hommes et femmes confondus, n'ont qu'un accès limité à la justice, en particulier dans les zones rurales, où prévalent les structures juridiques traditionnelles, défavorisant les femmes et les filles. Les habitants manquent souvent de connaissances sur les lois formelles qui mettent hommes et femmes sur un pied d'égalité. Une action permettant d'offrir aux pauvres – femmes, hommes, filles et garçons confondus – des informations sur leurs droits améliorerait d'autant leurs chances d'obtenir satisfaction devant la justice.

Les structures de pouvoir existant dans les coutumes du pays frappent durement femmes et filles. Phénomène largement répandu, la mutilation sexuelle des femmes ne frappe pas moins de 90 % des femmes et des filles de ce pays. Qu'il s'agisse d'éducation, de santé, de droit à la terre et d'emprunts, ces dernières sont toujours défavorisées. Si le statut social,

le pouvoir, la sécurité et les potentialités dont disposent les hommes leur sont accordés, ces femmes constituent en même temps un potentiel large et diversifié de changement et de développement. Le manque d'égalité et de valeur entre femmes, hommes, filles et garçons constitue un problème fondamental qui influe sur le développement du Mali à tous les niveaux.

Au Mali, 70 % des pauvres vivent dans les zones rurales. C'est au sein de la population des zones rurales que la pauvreté est la plus répandue et la plus aiguë. Les indicateurs sociaux mettent en évidence d'énormes lacunes en matière de santé et d'éducation. La mortalité infantile et maternelle est élevée ; près d'un enfant sur quatre meurt avant l'âge de 5 ans. Le Mali connaît un taux de fécondité étonnamment élevé – en moyenne sept enfants par femme, ce qui entraîne une augmentation rapide de la population et influe de manière négative sur la santé des femmes et le droit des filles à une éducation. Passé de la place 164 sur 169 à la place 172 sur 175 dans le dernier classement en date à l'indice IDH du PNUD, le Mali est donc l'un des pays les plus pauvres de la planète, un pays où plus de 70 % de la population sont estimés vivre avec moins d'un dollar par jour. En dépit des différences existant entre les conditions de vie des hommes et des femmes, entre les différentes régions ainsi qu'entre villes en expansion et zones rurales, il n'en reste pas moins que l'accès au pouvoir, à la sécurité et aux possibilités d'épanouissement personnel, est, pour la grande majorité, extrêmement limité. La croissance relativement élevée qu'a connue le Mali au cours des années 90 ne s'est pas traduite, notamment du fait de l'accroissement de population, par une amélioration du revenu par habitant et n'a donc pas non plus amélioré les conditions de vie des moins favorisés.

2.1 Conclusions de l'analyse par pays

La croissance économique ne s'est pas traduite pour les pauvres – hommes et femmes confondus – par un accroissement de l'emploi, elle n'a pas non plus augmenté les revenus et la sécurité économique de ces couches de population. L'exploitation des ressources naturelles du Mali (terre, forêts et animaux d'élevage), qui emploie et nourrit la majorité de la population, continue d'être inefficace. Une augmentation de la productivité et, par là-même, des possibilités de revenus tirés des secteurs liés à l'exploitation des ressources naturelles permettrait à de nombreux pauvres d'accéder à une existence économiquement plus viable. Un accès insuffisant aux marchés, à des crédits et à des conseils empêchent les petits agriculteurs de faire des investissements et de rendre leur production plus efficace. Cela touche en particulier les femmes, à qui incombe néanmoins l'essentiel de l'effort fourni. L'absence d'alternative pousse les habitants à exploiter la terre, les forêts et les pâturages d'une manière écologiquement non durable, ce qui appauvrit davantage encore les ressources naturelles avec, en corollaire, une réduction de la productivité. Des connaissances insuffisantes en lecture, en écriture et en calcul, un état de santé généralement déficient, en particulier chez les femmes, ont une influence négative sur la productivité.

Les pauvres, hommes et femmes confondus, n'ayant ni pouvoir ni influence sur leur situation, leurs besoins ne sont pas pris en compte au moment des prises des décisions. Bien que des structures formelles de démocratie aient été mises en place il y a plus de dix ans, la culture politique défavorise les pauvres, lesquels ont de grandes difficultés à

participer aux processus politiques démocratiques. La décentralisation en cours du pouvoir, pour autant qu'elle réussit, devrait offrir aux citoyens une possibilité accrue d'influence, devrait leur permettre d'exiger des comptes, ce qui renforcerait le contenu de la démocratie. Le faible niveau d'éducation des habitants, leur état de santé déficient et les structures traditionnelles de pouvoir réduisent les possibilités qu'ont les pauvres, les femmes en particulier, d'avoir une influence réelle sur la politique, tant au plan local que national.

Une corruption largement étendue et un manque criant de capacités et de compétences prévalent au sein des institutions qui, normalement, devraient être en mesure de susciter un changement positif. Des systèmes pour le pilotage financier et la réalisation de la stratégie de lutte contre la pauvreté (CSLP) constituent des exemples de secteurs à renforcer et à rendre plus efficace, ce à quoi il est possible de parvenir par une application accrue des règles et mécanismes existants.⁵ Les normes traditionnelles et informelles perdurent à tous les niveaux dans les institutions modernes, compliquant ainsi la mise en place des réformes.

Des doutes se font jour quant à la volonté politique de mener une politique favorisant les pauvres, femmes, hommes, filles et garçons confondus. La détérioration des indicateurs sociaux peut laisser entendre que la tendance positive observée jusqu'ici dans la lutte contre la pauvreté est en train de changer. Pendant la durée de sa stratégie, la Suède devra suivre avec attention l'évolution de la situation et évaluer la volonté politique de poursuivre la lutte contre la pauvreté.

Les femmes et les filles sont plus durement touchées par la pauvreté que les hommes et les garçons car elles ont un accès encore plus réduit au pouvoir, à la sécurité et aux possibilités offertes par la société.

2.2 La politique de développement du Mali

Depuis 1997, le gouvernement malien a fait de la lutte contre la pauvreté la priorité des priorités du programme de développement du pays. Adopté par le gouvernement en mai 2002, le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) est le seul document de référence du pays en matière de lutte contre la pauvreté et le document de pilotage des bailleurs de fonds. Dans la pratique, le gouvernement a eu des difficultés à contrôler les plans de développement des ministères et des bailleurs de fonds, plans qui ne s'inscrivent pas toujours dans le cadre du CSLP. Pour parvenir à un développement du pays, le CSLP identifie quatre secteurs d'action privilégiés :

- croissance économique accrue et redistributive ;
- développement institutionnel, pilotage amélioré et participation accrue ;
- développement humain et accès accru aux services sociaux de base ;
- développement des infrastructures et des secteurs productifs.

⁵ Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Emmenée par le FMI et la Banque mondiale, la communauté internationale des bailleurs de fonds a félicité le gouvernement malien pour son processus consultatif d'élaboration de la stratégie de lutte contre la pauvreté et pour son analyse de celle-ci. Ce sont là des points forts du document qui justifient qu'ils servent de point de départ essentiel aux priorités de la Suède dans ses secteurs de coopération avec le Mali. Aux fins de faciliter la mise en place du CSLP, la Suède devra, pendant la durée de cette stratégie, œuvrer au renforcement de la coordination de l'aide au développement accordée au Mali. Les objectifs définis dans la CSLP correspondent aux objectifs du Millénaire au développement des Nations Unies et aux objectifs de développement du NEPAD.

Dans le CSLP, la lutte contre la pauvreté, spécialement axée sur la femme, ne se voit consacrer qu'un intérêt limité, même si l'accent est mis sur la nécessité d'améliorer l'accès des femmes et des filles à l'éducation et à la santé. Même si le rapport entre le rôle subordonné de la femme dans la société et la pauvreté n'est pas analysé en ces termes, un lien est établi entre les facteurs socioculturels et la vulnérabilité particulière des femmes du Mali contemporain.⁶ Des lacunes importantes sont relevées dans le CSLP en matière de prise en compte des aspects écologiques.

Même si des programmes de développement pluriannuels ont été engagés en faveur, par exemple, des secteurs de l'éducation et de la santé, aucune révision générale, aucun suivi du CSLP et de ses programmes de développement n'ont été encore réalisés. Jusqu'ici, l'impression éprouvée par l'ensemble de la communauté des bailleurs de fonds est cependant que ce qui rend plus difficile une réalisation efficace du CSLP reste le manque de compétences et de capacités de l'administration. Ceci doit être pris en compte dans les actions suédoises, de manière à renforcer les capacités maliennes de mise en œuvre.

3. Résumé de l'analyse de résultat

Lancée en 2001, la coopération bilatérale au développement entre la Suède et le Mali englobait les secteurs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'environnement. Il est trop tôt pour tirer des conséquences définitives du niveau global des résultats puisque seules quelques opérations ont eu le temps d'être achevées.

Secteur	2001	2002	2003
Gouvernance démocratique et droits de l'homme	137.000	9.389.000	2.772.000
Secteurs sociaux	1.573.000	24.912.000	33.903.000
Infrastructures, vie économique et développement urbain	127.000	1.061.000	2.158.000
Exploitation des ressources naturelles	77.000	172.000	0
Aide budgétaire	40.000.000	50.000.000	50.000.000
Divers	3.054.000	2.794.000	1.796.000
Total	44.968.000	88.328.000	88.629.000

Figure 1. Aide bilatérale suédoise au Mali, 2001-2003 (Couronnes suédoises)

⁶ Étude de genre, page 43.

3.1 Démocratie et droits de l'homme

Dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme, l'ONG suédoise Diakona par exemple a, durant cette période, œuvré au développement structurel d'organisations locales maliennes. L'enseignement tiré de la coopération entre les ONG suédoises et leurs partenaires maliens a été de se rendre compte que, pour éviter des problèmes liés au déficit éventuel de démocratie et à la faiblesse des ressources des organisations maliennes, ce type d'actions doit inclure aussi bien les questions de fond que celles du développement à proprement parler de ces organisations.

Depuis le début de l'année 2002, la Suède a, au titre de la mise en œuvre du programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC), fourni une aide de 100 millions de couronnes suédoises (2002-2004) visant à améliorer la prise en considération du droit à l'éducation des filles et des garçons. Pour simplifier, au Mali comme en Suède, l'administration de l'aide au développement, cette aide est canalisée par les Pays-Bas, ce qui s'est avéré une bonne solution. Les suivis ont cependant mis en évidence que les objectifs initiaux avaient été placés trop haut et que le programme souffre de l'insuffisance des capacités administratives, ce qui limite les capacités de mise en œuvre. En dépit des faiblesses institutionnelles existantes, il est possible de discerner certaines tendances positives, comme par exemple une augmentation du nombre de garçons et de filles suivant l'enseignement scolaire. Il importe que l'objectif recherché – un haut niveau de participation aux enseignements – ne se traduise pas par une dépréciation de la qualité de l'enseignement dispensé à l'école.

3.2 Environnement et ressources naturelles

Aucune aide bilatérale n'a été engagée dans le secteur « Environnement et ressources naturelles ». Par sa participation aux programmes régionaux de coordination, le Mali a cependant profité d'aides visant à promouvoir une gestion décentralisée des ressources naturelles (IIED) ainsi qu'une amélioration de l'eau potable et de l'assainissement (CREPA).

3.3 Aide budgétaire

Depuis 2001, trois décisions gouvernementales ont été prises, qui portent sur des aides budgétaires d'un total de 140 millions de couronnes suédoises. Cette aide budgétaire a eu pour objectif de promouvoir une poursuite des réformes économiques et de maintenir une stabilité macroéconomique. Eu égard à la place occupée par le Mali dans le classement de la pauvreté du PNUD, cette situation pose la question de savoir si la volonté politique de lutter contre la pauvreté s'est relâchée. Suivi et dialogue sur cette question devront avoir la priorité des priorités au cours de la période à venir de cette stratégie. Venant compléter l'aide budgétaire, une aide de consultants s'inscrivant dans le cadre du processus CSLP et allouée pour le renforcement des capacités a été perçue de manière très positive. Les conditions requises pour les versements ont été remplies, cependant rapport et informations régulières adressés à l'Asdi par le Ministère des finances pourraient être améliorés, ce qui explique qu'une attention particulière doit être accordée à cette question.

On peut dire que, d'une manière générale, les expériences jusqu'ici limitées faites par la Suède montrent que les capacités et institutions maliennes présentent une grande faiblesse, un point de vue partagé par l'ensemble des bailleurs de fonds. Ceci devra être pris en

compte dans la coopération à venir, par exemple par des aides au niveau de projets en faveur du renforcement des capacités. Les actions à venir doivent être axées sur le renforcement des capacités de l'administration à lutter contre la corruption. Les lacunes de l'administration sont à l'origine de la faiblesse des capacités à recueillir les aides et à les coordonner avec les actions propres du gouvernement. La coordination locale des bailleurs de fonds se réduit le plus souvent à des réunions d'information, sans réelle coordination. La coopération de la Suède avec les Pays-Bas dans le secteur de l'enseignement constitue une exception. Pour avoir une coopération pertinente avec le Mali, il importe pour la Suède, pays faiblement représenté sur le terrain et bailleur de fonds d'importance limitée, que la coopération entre bailleurs de fonds soit sensiblement renforcée. Que les deux programmes mis en œuvre dans les secteurs de l'enseignement et de la santé aillent de l'avant et réussissent à rassembler la plupart des bailleurs de fonds constitue à cet égard un signe encourageant.

Des efforts importants ont été accomplis au cours de ces 5 à 10 dernières années en matière d'amélioration des capacités de l'État à gérer les finances publiques et les questions de développement. Le Mali jouit d'une renommée particulière dans la région et chez les bailleurs de fonds. Le développement de la démocratie y est réel et régulier, un CSLP y a été élaboré. Les conditions de base nécessaires à une coopération en faveur du développement et d'une réduction de la pauvreté sont donc requises, encore faut-il que la volonté politique ne commence pas à donner des signes de défaillance.

4. Future coopération au développement avec le Mali

La coopération au développement entre la Suède et le Mali est de date relativement récente. Créant un cadre d'actions d'aide au développement pour la période 2004-2006, cette stratégie permet de mieux étudier la manière dont la coopération suédoise au développement peut être le plus utilement exploitée au Mali.

4.1 Objectifs

L'objectif global de l'aide suédoise au développement au Mali est de contribuer à la mise en place des paramètres permettant aux pauvres d'améliorer leurs conditions de vie.

4.2 Considérations stratégiques, méthodes et formes de coopération

Dans sa coopération au développement avec le Mali, la Suède favorisera une appropriation malienne. C'est ce qui explique que cette aide s'en tiendra, si possible, aux priorités indiquées dans le CSLP du Mali. Ayant pour objectif d'amener la Suède et le Mali à être à l'écoute de leurs points de vue mutuels et à les comprendre, le dialogue devra être marqué par un souci d'égalité et de respect des différences mutuelles. La Suède fera ressortir, et ce dans le respect de son partenaire, les différences éventuelles pouvant exister en matière de valeurs, chaque fois que ces différences joueront un rôle décisif dans la lutte contre la pauvreté.

Dans la mesure du possible, cette coopération au développement devra être conduite sous des formes visant à réduire, pour le Mali comme pour la Suède, le coût des transactions. Une meilleure harmonisation, une meilleure coordination ainsi qu'une coopération

approfondie entre bailleurs de fonds devront être recherchées. Dans ces différentes formes d'aide, la vaste expérience de l'Asdi devra être prise en compte. Le programme d'aide, à savoir l'aide budgétaire et/ou les programmes d'assistance sectorielle, devra être utilisé aussi longtemps que seront réunies les conditions nécessaires à ces formes d'aide.

En dépit de l'augmentation prévue de l'aide suédoise au Mali, la Suède continuera d'être, en volume, un bailleur de fonds d'importance mineure, avec une représentation limitée sur le terrain. Pour parvenir à des résultats, l'aide suédoise au Mali devra être conçue de manière à compléter et renforcer les efforts du gouvernement malien et des autres bailleurs de fonds.

La coopération au développement avec le Mali devra, pour mieux favoriser le développement du pays et parvenir à un programme d'aide efficace, se concentrer sur un nombre restreint de secteurs et de questions propices au dialogue. Les priorités du Mali coïncidant en grande partie avec celles du Burkina Faso, certains gains de synergie sont réalisables.

La nouvelle politique suédoise en faveur du développement mondial ouvre, en mettant à profit la politique d'ensemble menée à l'égard de chaque pays, de nouvelles perspectives de coopération au développement. C'est la raison pour laquelle l'Asdi s'efforcera de prendre en compte la politique suédoise dans son ensemble, y compris la politique européenne, dans l'élaboration de la coopération bilatérale au développement.

Par delà les expériences limitées menées au Mali, l'élaboration d'activités futures devra prendre en compte les expériences suédoises de coopération au développement en général. Les compétences suédoises en matière d'exploitation durable de la nature, de développement des capacités de l'administration publique, de coopération institutionnelle, de droits des enfants et d'égalité des chances constituent des exemples d'avantages comparatifs suédois à prendre en compte, notamment dans le choix de secteurs privilégiés de coopération.

La vision à long terme de l'aide suédoise au Mali devra être clairement mise en avant dans des accords de procédure et de coopération qui institutionnalisent le partenariat suéco-malien et augmentent ainsi sa prévisibilité.

La coopération bilatérale de la Suède avec le Mali devra être marquée par la volonté de

- parvenir à des effets de synergie entre les différentes actions et secteurs où s'exercent celles-ci ainsi qu'avec les actions régionales et sous-régionales.
- fournir, si possible et de préférence, un soutien sous forme de programmes d'assistance sectorielle, d'aides budgétaires ou d'autres formes de vastes programmes d'aide s'inscrivant dans le cadre du CSLP du Mali. Le cas échéant, accorder une aide de ce type par le biais d'un accord tacite de partenariat.
- fournir par ailleurs une aide stratégique de projets, quand cela est opportun, par le biais de canaux multilatéraux (dite aide multi-bilatérale). Utiliser essentiellement l'instrument que sont les projets I) comme complément stratégique aux aides budgétaires ou aux programmes d'assistance sectorielle, II) pour des actions stratégiques dans des secteurs au

sein desquels le gouvernement du Mali ne pilote pas lui-même des programmes de développement ou III) pour l'ouverture d'un dialogue.

- utiliser activement le dialogue comme moyen d'amélioration d'une compréhension réciproque.

Les objectifs précisés ci-dessus devront être l'objet d'évaluations permanentes en fonction des risques suivants :

- Les résultats obtenus par le Mali dans la lutte contre la pauvreté ont été jusqu'ici mitigés. L'Asdi et les autres bailleurs de fonds devront, pendant la durée de cette stratégie, assurer un suivi du développement et analyser la volonté politique du pays de lutter contre la pauvreté.
- L'instabilité de la région et des facteurs internes sous-jacents font que, émanant de foyers de crise rapprochés, certains conflits risquent de s'étendre au Mali, auquel cas l'Asdi devra envisager des actions de prévention des conflits.
- La faiblesse des institutions, le manque de capacités et l'importante corruption dont souffre le Mali font que certaines actions peuvent s'avérer inefficaces, ce qui explique qu'un examen de la coopération devra être réalisé lors de la révision à mi-parcours.
- La présence restreinte de la Suède au Mali, à laquelle s'ajoutent les capacités réduites de l'Ambassade à Dakar, impose des limites à la surveillance de l'évolution du pays. Les effectifs de l'antenne de Bamako ont cependant été renforcés au cours de l'exercice 2004, ce qui signifie que les possibilités de dialogue et de suivi ont été améliorées. Une étroite coopération avec d'autres bailleurs de fonds partageant les mêmes objectifs sera recherchée.

4.3 Domaines de coopération et sous-objectifs

Les analyses et conclusions proposées ci-dessus, y compris les priorités maliennes, ont servi de point de départ à la sélection des secteurs privilégiés relevant de la coopération suédoise au développement au Mali. Ont été également pris en compte les actions menées au Mali par d'autres bailleurs de fonds ainsi que les avantages comparatifs de la Suède, en général et plus spécifiquement dans l'Afrique de l'Ouest.

L'objectif supérieur de la coopération suédoise au développement au Mali, à savoir contribuer à l'établissement de conditions permettant aux pauvres d'améliorer leurs conditions de vie, est analysé et décrit ci-dessous sous forme de trois secteurs de coopération et d'objectifs partiels :

- Croissance durable et axée sur la lutte contre la pauvreté
- Gouvernance démocratique et développement social
- Développement durable des secteurs liés à l'exploitation des ressources naturelles

Ces sous-objectifs se renforcent mutuellement. La plupart des actions engagées peuvent être rattachées à plusieurs secteurs de coopération et sous-objectifs, même si, dans un souci de clarté, elles n'ont été mentionnées dans ce document que sous l'une de ces rubriques. Une croissance durable axée sur la lutte contre la pauvreté ainsi qu'une gouvernance démocratique et un développement social continueront d'être les deux secteurs de coopération les plus importants en volume pendant toute la durée de cette

stratégie. Au cours de la période, un poids tout particulier sera accordé à l'importance de l'égalité des chances entre hommes et femmes ainsi qu'à celle des droits des femmes et des filles. Ceci sera mené à bien en :

- attirant l'attention, dans la préparation des projets et des programmes, sur l'accès au pouvoir, la sécurité et les possibilités des femmes et des filles, et en garantissant que le résultat de ces actions profite aux groupes concernés.
- mettant en avant, par le dialogue à tous les niveaux, l'importance de l'égalité des droits entre femmes, hommes, filles et garçons.

Le conflit en Côte d'Ivoire montre la vulnérabilité du Mali et sa dépendance d'un bon fonctionnement de la coopération régionale. La paix dans la région constituant un préalable à toute évolution positive de la coopération suédoise au développement, la préparation de toutes les actions devra prendre en compte la manière dont projet ou programme, quel qu'il soit, influe sur la stabilité du Mali mais aussi de celle de la région. Les actions devront également être conçues de manière à contribuer à la lutte contre la discrimination sociale, économique et politique des couches en situation de grande précarité du pays. Durant la durée de cette stratégie, les autres actions visant à améliorer les conditions d'une évolution pacifique de la région seront pilotées au niveau régional.

4.3.1 Croissance durable, axée sur la lutte contre la pauvreté

L'objectif est de promouvoir une évolution régulière de la situation macroéconomique ainsi qu'une croissance accrue, écologiquement durable, qui permettent la réalisation du CSLP malien et profitent aux plus pauvres, essentiellement aux femmes et filles pauvres des zones rurales.

L'absence de croissance durable et d'évolution régulière de la situation macroéconomique rend très difficile pour le gouvernement malien le financement et la mise en œuvre des réformes prévues dans le CSLP malien. Même si l'aide couvre aujourd'hui une partie importante des dépenses du budget de développement, elle ne peut être, à terme, une solution durable aux problèmes de pauvreté du Mali. Pour arriver à réduire la pauvreté, une croissance économique élevée est indispensable ; elle peut être favorisée par le développement des secteurs employant les pauvres, essentiellement les secteurs liés à l'exploitation des ressources naturelles. Dans ce dialogue doit être mise en exergue l'importance qu'il y a à tirer parti du potentiel que représentent les femmes dans l'accès à une telle croissance.

Par le dialogue et la poursuite d'une aide budgétaire, laquelle sera subordonnée au plein respect des exigences des directives applicables à cette forme d'aide, la Suède œuvrera pour une croissance accrue et durable ainsi que pour la mise en œuvre du CSLP du Mali.⁷ Une décision a été prise, portant sur une aide budgétaire de 50 millions de couronnes suédoises, pour 2004. Une aide budgétaire pluriannuelle pourra être envisagée pour les

⁷ Se reporter aux Directives relatives à l'aide aux réformes économiques et aux allègements de dettes adoptées par le gouvernement le 28/10/1999. Le nouvel instrument de planification les remplacera dans le courant de l'exercice 2004.

années 2005 et 2006 dans la mesure où les conditions des directives en vigueur seront remplies. L'aide budgétaire représentera l'aide la plus importante en volume du secteur de coopération « Croissance durable et axée sur la lutte contre la pauvreté ». Un suivi tout particulier de l'aide budgétaire suédoise de l'exercice 2004 sera réalisé et servira de base à la décision qui pourra être éventuellement prise de poursuivre cette aide budgétaire.

L'aide budgétaire suédoise s'inscrit dans le cadre des travaux visant à souligner l'appropriation nationale et la prise de responsabilités. Pendant la durée de cette stratégie, l'Asdi et les autres bailleurs de fonds qui apportent une aide budgétaire au Mali, œuvreront pour une poursuite de l'harmonisation et de la coordination de ces bailleurs de fonds, ainsi que pour la promotion d'un passage de l'aide par projets traditionnelle à un renforcement de l'aide budgétaire et à des programmes d'assistance sectorielle.

Dans l'attente de nouvelles directives sur l'aide budgétaire, l'Asdi devra conférer avec le Ministère des affaires étrangères pour la préparation et le suivi de ses programmes d'assistance sectorielle.

Une aide d'un moindre volume devra être allouée, en concertation avec les autres bailleurs d'aide budgétaire, à des actions destinées à développer les compétences et capacités lacunaires de l'administration, en particulier dans le domaine du pilotage des finances publiques. Sur ce point, l'examen auquel la Commission européenne et la France se sont livrées en 2003 pour recenser les besoins, les aides en cours et prévues, devra guider, s'il y a lieu, le choix des actions à prévoir.⁸ La Suède pourra par ailleurs envisager une aide destinée au renforcement des capacités de processus visant à développer le CSLP et son cadre de pilotage, de mise en œuvre et de suivi.

Dans ce secteur, il pourra par exemple être envisagé une aide à la budgétisation et l'analyse des résultats en fonction des femmes et des hommes d'un côté, des filles et des garçons de l'autre (budgétisation sensible au genre et à l'enfance), ou bien une aide à l'élaboration de statistiques ventilées par sexe et réalisées à partir d'enquêtes sur les ménages, de manière à soutenir le gouvernement malien dans ses efforts pour améliorer les conditions des femmes et des filles. Ceci vaut également pour des actions dont le but est de garantir un développement écologiquement durable, par l'emploi d'une budgétisation écologique par exemple, dans laquelle la croissance est présentée dans l'optique des ressources naturelles du pays.

L'économie malienne est dépendante de la paix et du bon fonctionnement des communications de la région, ce qui explique que l'aide sous-régionale accordée à des actions de prévention des conflits soit également à considérer comme une aide indirecte visant à promouvoir la stabilité macroéconomique du Mali.

⁸ « Le rôle de Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans le domaine de la modernisation de la gestion des finances publics : inventaire de toutes les interventions des bailleurs de fonds ».

4.3.2 Gouvernance démocratique⁹ et développement social

L'objectif est de contribuer à soutenir une gouvernance démocratique et un développement social incluant l'ensemble de la population malienne, sans distinction liée au sexe, à l'âge, à l'ethnie ou au handicap. Un intérêt particulier sera porté à l'accès au pouvoir, à la sécurité et aux possibilités des femmes et des filles.

Dans le but d'accroître dans la société l'influence des pauvres, femmes et hommes confondus, d'accroître leurs possibilités de choix et de contribuer à mieux assurer leurs droits, l'Asdi devra allouer des aides destinées à des actions favorisant le droit des pauvres, tout spécialement des filles et des femmes, aux soins de santé et à une éducation de base. Un intérêt particulier sera porté, en ce qui concerne ces dernières, à leur accès au pouvoir, à leur sécurité et à leurs possibilités. L'aide en cours, canalisée par les Pays-Bas, au programme gouvernemental du secteur de l'enseignement devra être poursuivie.

Un certain nombre de bailleurs de fonds sont engagés dans le secteur malien de la santé. Du fait de l'effort de concentration et de complémentarité et compte tenu des problèmes qui caractérisent le secteur de la santé, y compris la très faible capacité d'absorption de l'aide, l'Asdi ne devra pas en l'état actuel des choses s'engager dans ce secteur. Si ces conditions d'aide s'améliorent, l'Asdi, après concertation avec le Ministère des affaires étrangères, pourra envisager un début d'aide au cours de la présente période de stratégie. Les Pays-Bas peuvent aussi devenir un partenaire éventuel dans le secteur de la santé.

Même si un accès accru aux soins de santé et à l'éducation est en partie motivé par des raisons d'équité et a valeur en soi, il doit parallèlement être considéré comme une manière d'accroître les possibilités d'influence des pauvres dans la société. Par un meilleur accès aux soins de santé et à l'éducation, il devient possible de débloquer les forces potentielles que les femmes sont en mesure d'apporter au développement et à la croissance économique.

Il est prévu que l'aide à la gouvernance démocratique sera moins importante en volume que l'aide accordée, dans le cadre de ce même objectif partiel, au développement social. Sur ce point, l'Asdi devra envisager une aide destinée à diffuser des connaissances sur les droits de l'homme et les droits de l'enfant, notamment pour lutter contre les mutilations sexuelles féminines et la traite des êtres humains. Devront être étudiées les possibilités de poursuivre l'aide aux programmes de l'UNICEF, y compris celui de la lutte contre la diffusion du VIH/SIDA parmi les enfants et les jeunes. L'aide suédoise accordée aux travaux du BICE en faveur de l'enfance en danger, comme les enfants en prison et les jeunes mères, est prévue se poursuivre. Pour ces deux aides déjà en cours, l'Asdi est le seul et unique bailleur de fonds, mais il est d'importance.

Les différents programmes par secteur du gouvernement étant essentiellement mis en œuvre au plan local, le bon fonctionnement d'une administration décentralisée est dans bien des cas décisif pour le succès de la lutte du pays contre la pauvreté. Une

⁹ Le concept sur lequel l'OCDE/le CAD se sont accordés englobe démocratie, participation, droits de l'homme, bonne gouvernance et principes de l'État de droit.

décentralisation efficace a le potentiel de transférer plus de pouvoir et d'influence aux pauvres. Conçues comme une aide à la réforme décentralisatrice et à une évolution démocratique, certaines actions devront être envisagées pour renforcer les moyens offerts aux citoyens de participer aux processus démocratiques de décision et d'y avoir un droit de regard. Une poursuite de plusieurs aides est envisagée, celles canalisées par l'ONG suédoise Diakona aux organisations locales œuvrant dans ce secteur, celles allouées aux programmes du PNUD en faveur du développement de la démocratie, enfin celles canalisées par les organisations de la société civile. Une aide directe au processus de décentralisation à proprement parler n'est pas prévue, d'autres bailleurs de fonds se trouvant actuellement engagés dans cette tâche.

Pour éviter une recrudescence de l'épidémie de VIH/SIDA, l'Asdi examinera les possibilités qui peuvent se présenter, en marge du dialogue, pour apporter un soutien à des actions stratégiques visant à endiguer la propagation du VIH. Dans ce domaine, l'Asdi portera un intérêt tout particulier à la situation des réfugiés et des Maliens de retour au pays ainsi qu'aux conditions et rôles respectifs des hommes et des femmes.

4.3.3 Développement durable des secteurs liés à l'exploitation des ressources naturelles

L'objectif est de contribuer à l'accroissement des revenus et de la sécurité des pauvres, en particulier des femmes et des filles, par un soutien à une productivité accrue et écologiquement durable des secteurs liés à l'exploitation des ressources naturelles.

Aujourd'hui, le Mali vit d'une économie qui repose sur l'exploitation des ressources naturelles. L'étendue de la pauvreté induit une exploitation à court terme de ces ressources naturelles, une tendance à inverser si l'on veut parvenir à un développement durable de la société malienne.

Au cours de la mise en œuvre de cette stratégie, l'Asdi centrera ses aides sur des actions destinées en premier lieu au secteur de la forêt (avec, en corollaire, les questions d'égalité des sexes, l'énergie, la décentralisation et le développement du secteur privé) et en second lieu au secteur des ressources aquifères. L'Asdi examinera s'il est possible de venir en aide aux programmes du gouvernement en faveur d'une décentralisation de l'administration forestière et des énergies domestiques (PEDASB). Une aide au programme de l'IUCN destiné à une gestion intégrée des ressources en eau du delta intérieur du Niger sera également pris en compte. Une aide de moindre volume aux ONG pertinentes œuvrant dans ces secteurs pourra être envisagée.

Par son aide, l'Asdi devra promouvoir tout particulièrement une meilleure protection du droit des femmes aux services de conseil, aux droits de propriété et d'exploitation. Dans ce domaine, les moyens d'allouer une aide de moindre volume à l'activité des juristes aux pieds nus devront être examinés. Du fait de l'importance capitale des femmes maliennes dans le secteur lié à l'exploitation des ressources naturelles, la productivité profite également des actions entreprises pour améliorer la santé et les possibilités d'éducation des femmes et des filles.

Dans ses actions, l'Asdi devra avoir une vue globale de l'exploitation des ressources naturelles. Il importe de ce fait que les actions en faveur d'un développement durable s'inscrivent dans le cadre d'un développement du secteur privé, de manière à ce que l'objectif ne soit pas de se borner à conserver les ressources naturelles mais aussi d'en tirer profit de manière durable. Une augmentation de la productivité et de la croissance des secteurs liés à l'exploitation des ressources naturelles est importante, d'une part pour augmenter de manière directe les revenus des pauvres, hommes et femmes, de l'autre pour renforcer une économie nationale basée sur l'exploitation des ressources naturelles. Les actions engagées devront, si possible, favoriser le développement de marchés locaux, et ce par le soutien apporté à une transformation accrue et une meilleure commercialisation des produits dérivés de l'exploitation des ressources naturelles.

En matière de protection et de conservation de la base des ressources naturelles, les défis étant communs dans bien des cas aux différents pays de la sous-région, l'Asdi devra également promouvoir et soutenir une coopération sous-régionale dans ce secteur.

Bien que l'accès insuffisant aux marchés régionaux et internationaux constitue un obstacle au développement durable des activités liées à l'exploitation des ressources naturelles, l'Asdi devra, pour concentrer ses ressources, envisager avant tout de fournir au Mali, durant cette stratégie, une aide de politique commerciale canalisée par le biais de programmes sous-régionaux. Ce projet est capital pour le développement du secteur de la politique commerciale, car il s'inscrit dans le cadre de la « Stratégie suédoise d'aide au développement en Afrique de l'Ouest 2004-2006 » et inclut coopération économique et intégration à travers l'aide allouée à la CEDEAO, destinée au renforcement des capacités en matière de politique commerciale. Des actions stratégiques bilatérales en matière de commerce pourront cependant être envisagées, à la condition qu'elles soient doublées d'un soutien sous-régional permettant de promouvoir de différentes façons le commerce à l'intérieur comme à l'extérieur de la sous-région.¹⁰ Une action initiée par la Suède et visant à modifier la PAC et les subventions européennes pourra, à terme, avoir une importance capitale pour l'économie du Mali et pour les producteurs cotonniers maliens.

4.4 Autres formes de coopération¹¹

En plus des formes de coopération mentionnées ci-dessus, une aide destinée à la participation de Maliens aux programmes internationaux de formation et aux programmes « Start-Syd » organisés par l'Asdi pourra être envisagée, dans la mesure où les Maliens en feront la demande. Si des raisons particulières le justifient, l'Asdi pourra également envisager l'allocation de crédits de moindre importance à des conditions extrêmement favorables, destinés soit à des investissements soit à des actions dans le pays. Cela supposera cependant que l'action financée par ces crédits s'inscrive dans le cadre d'un

¹⁰ Se reporter par ailleurs à la « Stratégie d'aide suédoise à la coopération sous-régionale au développement de 2004 à 2006 et aux diverses formes de coopérations avec l'Afrique de l'Ouest ».

¹¹ Pour une réflexion plus approfondie sur ces formes d'aide, se reporter à la « Stratégie de l'aide suédoise de 2004 à 2006 pour une coopération sous-régionale au développement et autres formes de coopération avec l'Afrique de l'Ouest ».

secteur de coopération privilégié par la stratégie de pays, ou du moins qu'il s'y rapporte de manière évidente. L'Asdi envisage l'émission de garanties aux mêmes conditions. Dans la préparation de ces aides – tous types confondus –, devra être prise en considération la manière dont ces aides peuvent être amenées à influencer sur le risque de conflits d'une part, l'accès au pouvoir, la sécurité et les possibilités des femmes et des filles d'autre part.

La faiblesse du développement du secteur privé malien ainsi que le niveau encore très limité des échanges entre les milieux économiques suédois et malien font que l'offre de partenaires potentiels à ces formes d'aide est relativement restreinte au Mali. L'intérêt et la demande sont donc prévus de rester faibles au cours de la période de cette stratégie.

4.5 Thèmes de dialogue

La présence actuellement limitée de la Suède dans cette région et au Mali rend difficile la poursuite d'un suivi et d'un dialogue de haut niveau. La responsabilité du suivi au Mali incombe à l'Ambassade de Dakar (Sénégal). Au niveau ministériel, les échanges entre la Suède et le Mali se sont accrus ces derniers temps. Pendant la durée de la stratégie, un dialogue continu sera entretenu sur des questions globales de développement mais aussi sur des questions relatives à certains secteurs ou projets.

Dans le dialogue mené avec le gouvernement malien, la Suède devra particulièrement mettre en exergue les questions suivantes :

- Importance de la démocratie, y compris lutte contre la corruption, ainsi que respect, protection et prise en compte des droits de l'homme, en particulier droits des femmes et des filles
- Importance d'une suppression des obstacles empêchant les pauvres de participer à l'économie
- Importance d'une meilleure coordination des aides sectorielles et budgétaires allouées par les bailleurs de fonds et destinées au CSLP du pays
- Importance de la prévention contre le VIH/SIDA
- Importance de la coopération régionale et de l'intégration, en particulier dans le cadre de la CEDEAO

Au niveau des programmes et projets, l'accent devra être mis sur les questions suivantes :

- Accès au pouvoir, sécurité et possibilités des femmes et des filles
- Importance de la prévention contre le VIH/SIDA
- Importance de la subordination des actions à la prise en compte des conflits éventuels

5. Volume, capacité suédoise, mise en œuvre et suivi

Par delà les subsides régionaux, les aides canalisées par le soin d'ONG suédoises et d'éventuelles aides humanitaires futures, le volume des aides à la coopération destinées au Mali augmentera graduellement au cours de cette stratégie, pour atteindre un niveau annuel de 150-160 millions de couronnes suédoises, y compris les éventuelles aides budgétaires annuelles de quelque 50 millions de couronnes suédoises. L'essentiel de ces subsides sera

alloué au secteur « Coopération axée sur la lutte contre la pauvreté », dans lequel est notamment intégrée l'aide budgétaire. Une partie relativement importante des subsides restants sera allouée au secteur « Gouvernance démocratique et développement social », une autre relativement plus modeste l'étant au secteur « Développement durable des secteurs liés à l'exploitation des ressources naturelles ».

En 2004, le personnel de terrain l'Asdi a été renforcé par un administrateur détaché, lequel sera secondé dans sa tâche par un gestionnaire régional en poste au Burkina Faso. Cela dit, la présence suédoise au Mali et dans la région continuera d'être limitée. Destinée à examiner les besoins en ressources de terrain et à étudier un renforcement de formes efficaces de travail et d'organisation, une révision des capacités et de l'organisation de terrain sera entreprise en 2004. Les possibilités de coopération avec l'Agence norvégienne pour le développement international (NORAD) seront examinées au cours de la mise en œuvre de cette stratégie.

Le plan annuel de coopération au développement avec le Mali, élaboré par l'Asdi, indiquera la manière dont, d'une année sur l'autre, la stratégie adoptée sera mise en œuvre. Un plan détaillé de dialogue sera également établi à cette occasion.

5.1 Suivi

Suivi et évaluation constitueront un volet central de la mise en place de cette stratégie. Le suivi de l'évolution générale et des tendances sera réalisé sous forme de rapports semi-annuels, de rapports politiques réguliers établis par l'Ambassade de Dakar (Sénégal), d'entretiens annuels avec le gouvernement malien et de plan annuel par pays. Une révision de la stratégie de pays sera effectuée à mi-parcours.

Pour réduire la charge administrative du gouvernement malien, l'Asdi devra s'efforcer d'assurer un suivi du CSLP coordonné par les bailleurs de fonds et, s'il y a lieu, de l'aide budgétaire et des programmes d'assistance sectorielle. Une harmonisation des utilisés pour mesurer la pauvreté devra être recherchée.

Le contrôle et le suivi des autres aides programme et projet seront assurés par des rapports, des visites et des examens de projets et par ce que l'Asdi appelle le « système de notation ».¹²

La mise en œuvre de cette stratégie, qui courra de 2004 à 2006, sera fonction du développement de la situation au Mali. L'Asdi sera tenue de porter à la connaissance du Ministère des affaires étrangères le volume annuel attendu et les actions d'envergure ainsi que de le consulter avant la prise de décisions relevant de principes fondamentaux.

¹² Système interne de l'Asdi destiné au suivi des projets.

Annexe 1

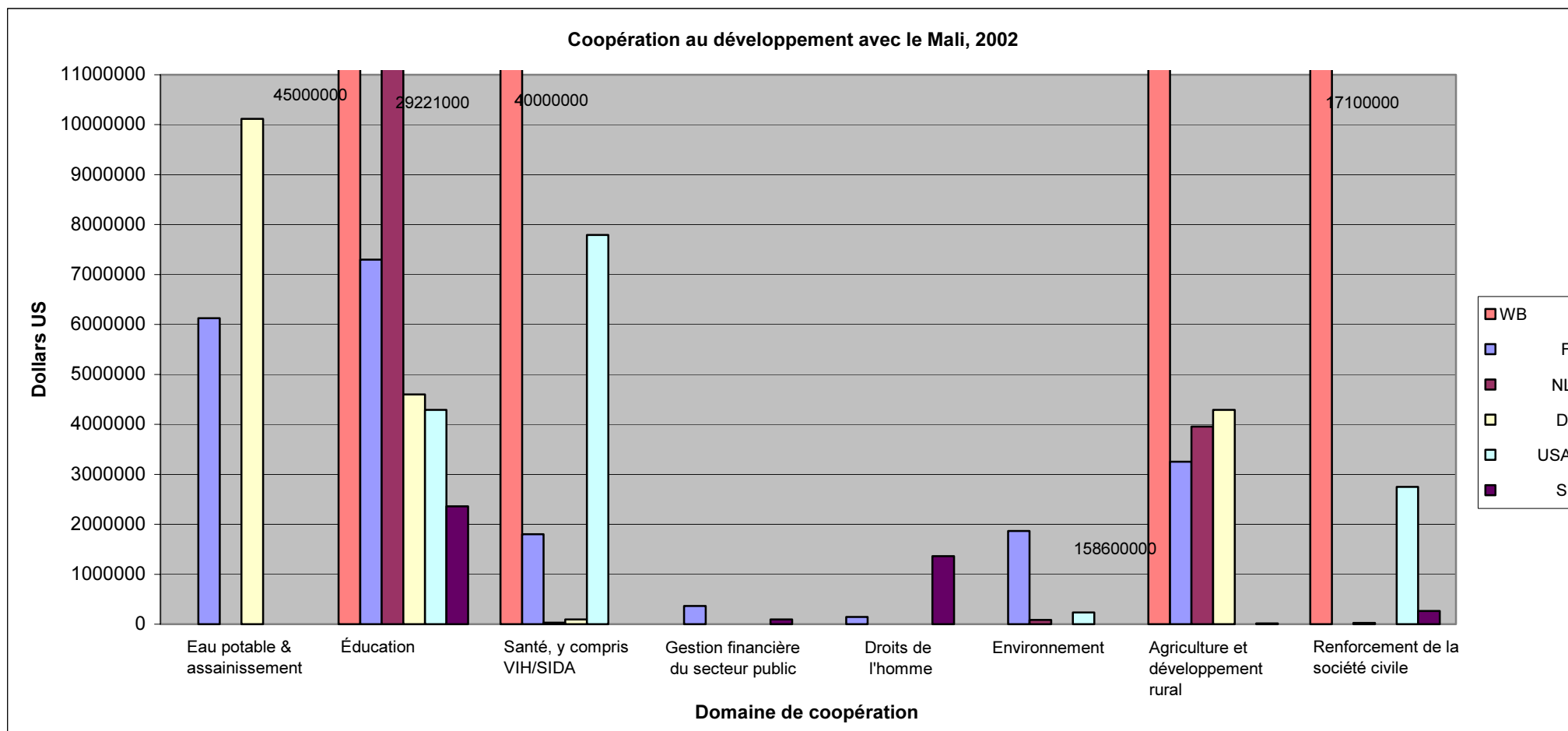
Aide externe au Mali de 2002 à 2004
en dollars US¹⁴

	2002	2003	2004	Total 2002-2004
Capitaux publics	301.500.000	313.700.000	293.700.000	909.000.000
Aide projets	140.700.000	136.800.000	140.400.000	417.900.000
Aide budgétaire	56.800.000	65.900.000	non disponible	122.700.000
Prêts pour projets	181.100.000	190.900.000	236.000.000	608.000.000
Annul. de la dette publique	87.000.000	79.700.000	82.600.000	249.300.000
Capitaux privés (net)	148.300.000	49.400.000	117.300.000	315.000.000
Total annuel	915.400.000	836.400.000	870.000.000	2.621.800.000

¹³ Le Mali – Document stratégique par pays 2002-2004, ADB/BD/WP/2003/90, www.xe.com 22-04-2004, www.sida.se, 22-04-2004.

¹⁴ Chiffres préliminaires.

Annexe 2¹⁵



¹⁵ Source : OCDE/CAD, Asdi et Banque mondiale.

ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA SUÈDE ET LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO SUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Le Gouvernement de la Suède (ci-après nommé « la Suède ») et le Gouvernement du Burkina Faso (ci-après nommé « le Burkina Faso ») sont convenus de coopérer pour le développement du Burkina Faso.

L'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi) et le Ministère de [state Ministry] de la République du Burkina Faso sont habilités à représenter leurs gouvernements respectifs aux fins de l'application du présent Accord.

ARTICLE 1 PORTEE ET OBJECTIFS DE L'ACCORD

Le présent Accord a pour objectif :

– de contribuer à un environnement favorable aux efforts des personnes pauvres elles-mêmes pour améliorer leur qualité de vie.

La responsabilité de l'élaboration de projets/programmes relevant du présent Accord appartient au Burkina Faso. Le rôle de la Suède est limité à l'apport de ressources en vue de cette coopération au développement.

ARTICLE 2 LA CONTRIBUTION DE LA SUEDE

La Suède tiendra à disposition des ressources financières pour la coopération au développement entre la Suède et le Burkina Faso pendant la période 2004-2006.

L'apport de ressources aura lieu conformément aux conditions stipulées dans des accords spécifiques entre les parties sur les projets/programmes de coopération au développement, et sera fourni sous forme de dons.

ARTICLE 3 UTILISATION DE LA CONTRIBUTION SUEDOISE

3.1 Les principaux domaines de coopération sont les suivants :

- Croissance favorable aux pauvres
- Gouvernance démocratique et développement social
- Développement durable de secteurs des ressources naturelles

Les Parties réviseront à intervalles réguliers l'affectation des fonds alloués aux projets/programmes de la coopération au développement.

3.2 Lors de ces révisions, la Suède et le Burkina Faso suivront l'état de la contribution suédoise et l'avancement des programmes/projets. Les thèmes ci-après sont les domaines clés du dialogue de politique générale entre les Parties :

- mise en œuvre d'une Stratégie de réduction de la pauvreté
- croissance et diversification économiques,

- VIH/SIDA,
- processus de démocratisation,
- gouvernance politique et économique, et
- lutte contre la corruption,
- situation des femmes et des filles,
- importance de la coopération et de l'intégration régionales, en particulier au sein de la CEDEAO.

ARTICLE 4 RÉFÉRENCES A D'AUTRES ACCORDS

La coopération au développement entre les Parties est également régie par :

- l'Accord sur les modalités et conditions générales de la coopération au développement entre le Gouvernement de la Suède et le Gouvernement du Burkina Faso, en date du [state date]; et
- les accords spécifiques aux fins de projets/programmes de coopération au développement

ARTICLE 5 ENTREE EN VIGUEUR ET RESILIATION

Le présent Accord entre en vigueur au [state date] et reste en vigueur jusqu'au [state date]. Il peut être résilié avant l'achèvement de la période contractuelle par notification écrite de l'une ou l'autre partie avec un préavis d'au moins six mois.

La résiliation du présent Accord n'affecte pas la validité des accords spécifiques en vigueur entre les Parties.

Deux exemplaires originaux du texte du présent Accord, en langue anglaise, ont été signés.

.....
Lieu et date
Pour le Gouvernement de la Suède

.....
Lieu et date
Pour le Gouvernement du Burkina Faso

.....
Signature

.....
Signature

.....
Nom et titre en capitales d'imprimerie

.....
Nom et titre en capitales d'imprimerie

ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA SUEDE ET LE GOUVERNEMENT DU MALI SUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Le Gouvernement de la Suède (ci-après nommé « la Suède ») et le Gouvernement du Mali (ci-après nommé « le Mali ») sont convenus de coopérer pour le développement du Mali.

L'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi) et le Ministère de [state Ministry] de la République du Mali sont habilités à représenter leurs gouvernements respectifs aux fins de l'application du présent Accord.

ARTICLE 1 PORTEE ET OBJECTIFS DE L'ACCORD

Le présent Accord a pour objectif :

– de contribuer à un environnement favorable aux efforts des personnes pauvres elles-mêmes pour améliorer leur qualité de vie.

La responsabilité de l'élaboration de projets/programmes relevant du présent Accord appartient au Mali. Le rôle de la Suède est limité à l'apport de ressources en vue de cette coopération au développement.

ARTICLE 2 LA CONTRIBUTION DE LA SUEDE

La Suède tiendra à disposition des ressources financières pour la coopération au développement entre la Suède et le Mali pendant la période 2004-2006.

L'apport de ressources aura lieu conformément aux conditions stipulées dans des accords spécifiques entre les parties sur les projets/programmes de coopération au développement, et sera fourni sous forme de dons.

ARTICLE 3 UTILISATION DE LA CONTRIBUTION SUEDOISE

3.1 Les principaux domaines de coopération sont les suivants :

- Croissance favorable aux pauvres
- Gouvernance démocratique et développement social
- Développement durable de secteurs des ressources naturelles

Les Parties réviseront à intervalles réguliers l'affectation des fonds alloués aux projets/programmes de la coopération au développement.

3.2 Lors de ces révisions, la Suède et le Mali suivront l'état de la contribution suédoise et l'avancement des programmes/projets. Les thèmes ci-après sont les domaines clés du dialogue de politique générale entre les Parties :

- mise en œuvre d'une Stratégie de réduction de la pauvreté
- croissance et diversification économiques,
- VIH/SIDA,

- processus de démocratisation,
- gouvernance politique et économique,
- lutte contre la corruption,
- situation des femmes et des filles, et
- importance de la coopération et de l'intégration régionales, en particulier au sein de la CEDEAO.

ARTICLE 4 RÉFÉRENCES A D'AUTRES ACCORDS

La coopération au développement entre les Parties est également régie par :

- l'Accord sur les modalités et conditions générales de la coopération au développement entre le Gouvernement de la Suède et le Gouvernement du Mali, en date du [state date]; et
- les accords spécifiques aux fins de projets/programmes de coopération au développement

ARTICLE 5 ENTREE EN VIGUEUR ET RESILIATION

Le présent Accord entre en vigueur au [state date] et reste en vigueur jusqu'au [state date]. Il peut être résilié avant l'achèvement de la période contractuelle par notification écrite de l'une ou l'autre partie avec un préavis d'au moins six mois.

La résiliation du présent Accord n'affecte pas la validité des accords spécifiques en vigueur entre les Parties.

Deux exemplaires originaux du texte du présent Accord, en langue anglaise, ont été signés.

.....
Lieu et date
Pour le Gouvernement de la Suède

.....
Lieu et date
Pour le Gouvernement du Mali

.....
Signature

.....
Signature

.....
Nom et titre en capitales d'imprimerie

.....
Nom et titre en capitales d'imprimerie



REGERINGSKANSLIET

**Ministère des affaires étrangères
de Suède**

Davantage d'exemplaires peuvent être commandés au:

Ministère des Affaires étrangères, Bureau d'information, S-103 39 Stockholm
Tél: Int+46-(0)8-405 10 00, fax: Int+46-(0)8-723 11 76, Site internet: www.ud.se

Couverture: Bureau éditorial, Ministère des Affaires étrangères

Imprimerie: XBS Grafisk service, 2004

Article no: UD 04.040